

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2024



Conseil Municipal du 12 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze septembre, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-CHAMP, dûment convoqué par courrier adressé par email en date du 05 septembre, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la Maison des Solidarités, 12 rue des Hortensias, à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Dominique LE MEUR, Maire.

Étaient présents:

Mme Dominique LE MEUR, Maire; Mme Anne-Laure PRONO, M. André ROSNARHO-LE NORCY, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Patrick CAINJO, M. Julian EVENO, Mme Michelle LE PETIT, Adjoints; M. Lionel FROMAGE, M. Serge CERVA-PEDRIN, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Maryse CADORET, Mme Marie-Annick LE FALHER, M. Yves BLEUNVEN, Mme Nicole ROUVET, M. David GEFFROY, M. Olivier SUFFICE, Mme Sophie BEGOT, M. Frédéric ANDRÉ, M. Éric CORFMAT, M. Germain EVO, Conseillers Municipaux.

<u>Absents excusés</u>: M. Vincent COQUET, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, Mme Christine VISSET, Mme Sylvie LE CHEVILLER, M. Romuald GALERME, M. Mickaël LE BELLEGO, Mme Marina LE CALLONNEC, M. Pierre LE PALUD

Pouvoir remis: M. Vincent COQUET à M. Patrick CAINJO, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ à Mme Anne-Laure PRONO, Mme Christine VISSET à Mme Armelle LE PREVOST, Mme Sylvie LE CHEVILLER à Mme Maryse CADORET, M. Romuald GALERME à M. David GEFFROY, M. Mickaël LE BELLEGO à M. Julian EVENO, Mme Marina LE CALLONNEC à Mme Marie-Annick LE FALHER, M. Pierre LE PALUD à M. Éric CORFMAT

Nombre de Conseillers en exercice: 28

→ Délibérations N°2024-CM12SEPT-01 à N°2024-CM12SEPT-13

Présents: 20 - Pouvoirs: 8 - Votants: 28

→ Délibération N°2024-CM12SEPT-14

Présents: 19 - Pouvoir: 7 - Votants: 26

→ Délibérations N°2024-CM12SEPT-15 à N°2024-CM12SEPT-21

Présents: 20 - Pouvoirs: 8 - Votants: 28

→ Délibération N°2024-CM12SEPT-22

Présents: 19 - Pouvoir: 8 - Votants: 27

→ Délibérations N°2024-CM12SEPT-23 à N°2024-CM12SEPT-26

Présents: 20 - Pouvoirs: 8 - Votants: 28

Madame le Maire propose la candidature de M. Frédéric ANDRÉ en qualité de secrétaire de séance.

À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette désignation.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Madame le Maire informe l'assemblée que M. Serge CERVA-PEDRIN, par courriel du 10 septembre 2024, a fait part de questions orales, celles-ci sont rapportées en fin du présent procès-verbal. Toutefois, elle indique que les réponses ou précisions à ces questions seront apportées au fil de la séance, selon les bordereaux concernés.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

N° de Délibération	建加热性	Objet de la Délibération
2024-CM12SEPT-01	CONSEIL MUNICIPAL	Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 24 juin 2024
2024-CM12SEPT-02	AFFAIRES GÉNÉRALES	Contournement ouest de Grand-Champ, RD779 - Évaluation du besoin et de la faisabilité d'aménagements ou d'itinéraires cyclables
2024-CM12SEPT-03	AFFAIRES GÉNÉRALES	Risques incendies - Classement des massifs forestiers de la commune
2024-CM12SEPT -04	FINANCES	Nomenclature M57 - Modification des modalités d'amortissement des agencements et aménagements de bâtiments
2024-CM12SEPT-05	FINANCES	Budget Aménagement et Développement (131) - Clôture du budget au 31 /12/24
2024-CM12SEPT-06	FINANCES	Création budget annexe 13007 - Zone d'Activités (ZA) de Lann Guinet
2024-CM12SEPT-07	FINANCES	Budget annexe Lotissement Perrine-Samson (13003) - Budget primitif 2024
2024-CM12SEPT-08	FINANCES	Budget annexe Lotissement Rue des FFI (13004) – Budget primitif 2024
2024-CM12SEPT-09	FINANCES	Budget annexe Lotissement AFUL Lann Guinet (13005) – Budget primitif 2024
2024-CM12SEPT -10	FINANCES	Budget annexe Lotissement Balcons de Guenfrout (13006) – Budget primitif 2024
2024-CM12SEPT -11	FINANCES	Budget annexe Zone d'Activités (ZA) de Lann Guinet (13007) – Budget primitif 2024
2024-CM12SEPT -12	FINANCES	Budget principal - DM2024-04 - Crédits aux chapitres 011 et 21
2024-CM12SEPT -13	FINANCES	Budget Aménagement et Développement - DM2024- 01, crédits au chapitre 002
2024-CM12SEPT -14	FINANCES	Demande de subventions - Financement d'installations sportives
2024-CM12SEPT -15	FINANCES	Demande de subventions - Travaux et matériels au Restaurant scolaire
2024-CM12SEPT -16	FINANCES	Demande de subventions - Travaux de rénovation et matériels à la Médiathèque
2024-CM12SEPT -17	FINANCES	Demande de subventions - Plan de sobriété de la commune, recrutement d'un chargé de mission « énergies »
2024-CM12SEPT -18	FINANCES	Subventions 2024 aux associations - Sonerion Bro Gwened - solde 2024
2024-CM12SEPT -19	FINANCES	Morbihan Habitat - Demande de garantie d'emprunts, réalisation de 9 logements rue Pasteur
2024-CM12SEPT -20	FINANCES	Linéaire de voirie, mise à jour au 31/12/2023
2024-CM12SEPT -21	AMÉNAGEMENT – URBANISME - FONCIER	Acquisitions et cessions foncières - Bilan 2023
2024-CM12SEPT -22	AMÉNAGEMENT - URBANISME - FONCIER	ZA de Lann Guinet - Construction d'un nouveau centre de secours, cession foncière au SIVU du CIS de Grand-Champ
2024-CM12SEPT -23	AMÉNAGEMENT – URBANISME - FONCIER	Commune de Plescop, modification du Plan Local d'Urbanisme, avis en qualité de Personne Publique Associée
2024-CM12SEPT -24	AMÉNAGEMENT – URBANISME - FONCIER	Kermaréchal, régularisation de l'emprise du chemin rural
2024-CM12SEPT -25	AMÉNAGEMENT – URBANISME - FONCIER	Ancien local AMIEM, rue Camille MUFFAT, cession
2024-CM12SEPT -26	COMMANDE PUBLIQUE	Décisions du Maire au titre de ses délégations de n°2024- 143 à n°2024-168

CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2024-CM12SEPT-01

CONSEIL MUNICIPAL: Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 24 juin 2024

Rapporteur: Madame le Maire

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que le procès-verbal, de la séance du 24 juin 2024, a été joint avec la convocation et le document de travail de la présente séance.

Elle invite les conseillers à faire part d'éventuelles propositions de corrections ou de modifications.

Après échanges, Madame le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance.

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU le projet de procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 juin 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (1 abstention : Serge CERVA-PEDRIN) :

Article 1er: DÉCIDE d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 juin 2024;

<u>Article 2</u>: DONNE POUVOIR à Madame le Maire ou à son représentant pour prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

AFFAIRES GÉNÉRALES

Délibération n°2024-CM12SEPT-02

<u>AFFAIRES GÉNÉRALES</u>: Contournement ouest de Grand-Champ, RD779 - Évaluation du besoin et de la faisabilité d'aménagements ou d'itinéraires cyclables

Rapporteur: Madame le Maire

Madame le Maire rappelle, à l'assemblée, le projet du Département du Morbihan concernant la Route Départementale N°779 (RD779), relatif au contournement ouest du centre-bourg.

Après avoir effectué une concertation et en avoir publié le bilan, le Département souhaite déposer un dossier d'enquête à la déclaration d'utilité publique ainsi que la demande d'autorisation environnementale en 2024.

Suite à la promulgation de la Loi d'Orientation des Mobilités le 24 décembre 2019, le Département sollicite l'avis du Conseil Municipal concernant une évaluation du besoin et la faisabilité technique et financière d'un aménagement ou d'un itinéraire cyclable.

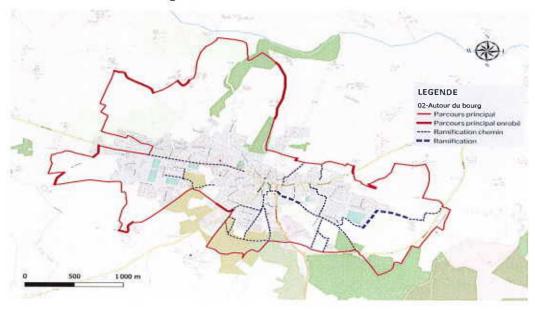
Afin de formuler son avis, le Conseil Municipal a pu prendre connaissance de la note du Département concernant les itinéraires et les enjeux identifiés (ci annexée).

La note précise que l'itinéraire du projet est relativement écarté du centre-bourg, traverse une zone de faible densité de population, et n'a ainsi pas vocation à recevoir un trafic cyclable. Ce dernier sera davantage orienté vers le réseau de voiries communales alentours. Aucun aménagement cyclable n'est prévu dans le cadre du projet, l'infrastructure prévoira cependant une bande dérasée revêtue qui facilitera les déplacements doux, notamment pour les riverains des hameaux en interface avec le projet.

Au-delà des exigences de la loi qui demande au porteur de projet routier d'étudier le besoin et la faisabilité technique et financière de réalisation d'un aménagement ou itinéraire cyclable, la commune a sollicité le Conseil Départemental pour que puisse être étudiées et prises en compte, dans le cadre du contournement ouest, les mobilités, notamment cyclables, de trois secteurs :

- Un aménagement sur la RD 133 entre Corn Er Arat et le bourg, cette section (2,5 km) étant à terme déclassée et transférée à la commune (délibération n°2024-CM23MARS-17 - Contournement Ouest - Déclassement de voies départementales);
- Un aménagement, à réaliser par la commune, pour permettre et sécuriser la mobilité douce des villages les plus concernés à savoir Cosquéric, Goah Peren, Kermoch, dans l'emprise foncière du contournement;
- Un rétablissement de la mobilité douce sur le secteur de Kérovel.

La commune a précisé que 45% de la population vit dans les nombreux villages et qu'elle a développé un maillage important d'itinéraires de randonnées toutes pratiques confondues (plus de 50 km sur la commune) qui répondent également aux enjeux sur la mobilité au quotidien. Elle a également engagé un schéma directeur des mobilités douces dans le bourg.



Le département, par courrier en date du 5 juillet 2024, a précisé que :

- Les continuités d'itinéraires doux gérés par la commune seraient prises en compte dans les aménagements notamment au droit de Kérovel;
- Le giratoire de connexion à l'actuelle RD779 au nord du projet et celui de Corn Er Arat sur la RD133 seront également aménagés pour la continuité cyclable des voies interceptées ;
- Une emprise foncière le long du tracé aménagé sur la RD308 sur environ 1 km sera intégré, à aménager par la commune pour une nouvelle liaison entre hameaux et le bourg;
- Le long de la RD133 entre Corn Er Arat et le bourg, l'aménagement sera à réaliser par la commune, cette section étant déclassée à terme du réseau départemental. Le Département pourra soutenir la commune à hauteur de 30%, le cas échéant.

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « Travaux – Aménagement – Logement – Urbanisme – Patrimoine bâti », réunie le 02 septembre 2024 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal:

Article 1: ÉMET un avis favorable à l'évaluation du besoin et de la faisabilité d'aménagements ou d'itinéraires cyclables tels que présentée;

Article 2: AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°2024-CM12SEPT-03

<u>AFFAIRES GÉNÉRALES</u>: Risques incendies - Classement des massifs forestiers de la commune

Rapporteur: M. Frédéric ANDRÉ

M. Frédéric ANDRÉ, Conseiller Municipal Délégué à la sécurité des biens et des personnes, fait lecture du rapport suivant.

Suite aux incendies de l'année 2022 qui ont touché près de 3000 ha de landes et forêts en Bretagne, la DRAFF Bretagne (Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt) s'est dotée d'un plan interdépartemental de protection des forêts contre l'incendie 2024-2033 (PIPFC), approuvé par arrêté préfectoral le 11 mars 2024. Ce document comporte un diagnostic du risque d'incendie des forêts et landes et une stratégie de protection avec un plan d'actions régional.

L'atlas cartographique associé présente des cartes qui identifient les communes à risques d'incendie moyens et forts sur la Bretagne, celles qui font l'objet d'un classement à risques par arrêté préfectoral.

Par courrier en date du 18 juin 2024, Monsieur le Préfet du Morbihan a sollicité les communes pour un élargissement du périmètre de classement au titre de l'article L132-1 du Code Forestier sur les massifs de plus de 4 ha à risque incendie dont celui des Landes de Lanvaux.

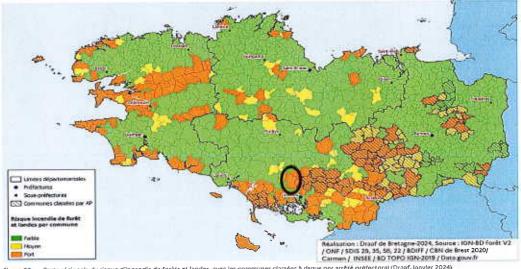


figure 22 : Carte régionale du risque d'incendle de forêts et landes, avec les communes classées à risque par arrêté préfectoral (Draaf, Janvier 2024)

CONSIDÉRANT que le contexte d'évolution climatique augmente les phénomènes extrêmes et, en particulier, les incendies ;

CONSIDÉRANT le patrimoine forestier de la commune de Grand-Champ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Forestier et notamment l'article L132-1;

VU la loi n°2023-580 du 10 juillet 2023 relative à la stratégie nationale de prévention et de lutte contre les incendies ;

VU le Plan Interdépartemental de Protection des Forêts Contre l'incendie 2024-2033 (PIPFC) approuvé par arrêté préfectoral le 11 mars 2024;

VU la proposition de classement du massif des Landes de Lanvaux ;

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « Travaux – Aménagement – Logement – Urbanisme – Patrimoine bâti », réunie le 02 septembre 2024 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- <u>Article 1</u>: ÉMET un avis favorable au projet de classement du massif des Landes de Lanvaux, au titre de l'article L132-1 du Code Forestier;
- <u>Article 2</u>: AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Type de bossements Foret caducifoliée 480 non Natura 2000 Foret de conifère 178 Foret mixte 320 Forêt riveraines forêts et fourrés très 138 humides non Natura 2000 Plantation d'arbres feuillus Plantation de coniféres Plantation de Vergers

Annexe: Inventaire des boisements - TBM Environnement

FINANCES

Délibération n°2024-CM12SEPT-04

<u>FINANCES</u>: Nomenclature M57 - Modification des modalités d'amortissement des agencements et aménagements de bâtiments

Rapporteur: Madame le Maire

Madame le Maire rappelle que, par délibération n°2023_CM23FEV_12 du 23 février 2023, le Conseil Municipal a fixé les durées d'amortissements des actifs de la commune.

Depuis, le Service de Gestion Comptable de Vannes a informé la commune qu'il convenait d'apporter les corrections sur la durée des amortissements des agencements et aménagements de bâtiments, comme suit :

Articles /Immobilisations	Biens ou catégories de biens	Durées d'amortissement
<u>Immobilisations</u>	corporelles	ALL SALINES AND A SALINES
21311	Bâtiments administratifs	
21312	Bâtiments scolaires	
21313	Bâtiments sociaux et médicaux sociaux	
21314	Bâtiments sportifs et culturels	
21316	Cimetière (clos et couvert)	Non amortissable
2132	Patrimoine privé : immeuble de rapport et autres bâtiments privés	
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	
2138	Autres bâtiments : bâtiments légers, modulaires, abris, etc.	

Madame le Maire précise que les biens en cours d'amortissements ne font pas l'objet de modification.

CONSIDÉRANT la proposition du Service de Gestion Comptable de Vannes;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales;

VU l'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

VU la délibération 2023-CM23FEV-12 du 23 février 2023 fixant les durées d'amortissement par nature de biens ;

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « Finances – Prospectives – Affaires Générales », réunie le 03 septembre 2024 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal:

- Article 1: DÉCIDE de modifier les modalités d'amortissements des agencements et aménagements des bâtiments, comme précisé ci-dessus ;
- <u>Article 2</u>: AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne application de cette décision.

FINANCES: Budget Aménagement et Développement (131) - Clôture du budget au 31 /12/24

Rapporteur: Madame le Maire

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Budget Aménagement et Développement a été créé en 2015 dans un objectif de simplification en regroupant en un seul budget les budgets « Activités Économiques » et « Lotissements ».

Compte tenu du changement de norme comptable (passage de la M14 à la M57), notamment, ce regroupement n'est règlementairement plus possible. Il convient donc de solder ce budget à la date du 31/12/2024.

Toutes les écritures passées (stocks) et en cours des lotissements communaux seront transférées sur les budgets spécifiques lotissements :

- 13003: lotissement Perrine Samson
- 13004: Lotissement rue des FFI
- 13005: Lotissement AFUL Lann-Guinet
- 13006: Lotissement les balcons de Guenfrout
- 13007 : ZAC Lann Guinet

Les autres activités, comptabilisées sur ce budget, sont transférées sur le budget principal, à la section d'investissement :

- Opération d'aménagement Villa Gregam
- Opération d'aménagement d'une aire de camping-car
- Opération d'aménagement d'une aire de tiny house
- Opération d'aménagement Rue du Général de Gaulle
- Aménagement locaux ancienne MAS
- Opérations foncières autres que lotissements

L'actif, restant en compte au 31 décembre 2024, sera transféré par le Service de Gestion Comptable de Vannes sur le budget principal par écriture non budgétaire.

Le solde de la section de fonctionnement sera intégré au budget principal au 1er janvier 2025.

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « Finances – Prospectives – Affaires Générales », réunie 03 septembre 2024 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

Article 1: DÉCIDE de la clôture du Budget Aménagement et Développement au 31 décembre 2024;

Article 2: AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne application de cette décision.

Délibération n°2024-CM12SEPT-06

FINANCES: Création budget annexe 13007 - Zone d'Activités (ZA) de Lann Guinet

Rapporteur: Madame le Maire

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que celui-ci a voté la création de 4 budgets annexes lors du Conseil Municipal du 23 mars 2024.

Afin de poursuivre le transfert des services du Budget Aménagement et Développement vers des budgets annexes, il convient de créer un nouveau budget, le budget « Zone d'Activités (ZA) de Lann Guinet », qui intègrera le stock de foncier économique du quartier de Lann Guinet et toutes les écritures y afférant.

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « Finances – Prospectives – Affaires Générales », réunie 03 septembre 2024 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal:

Article 1: DÉCIDE de créer le budget annexe « Zone d'Activités (ZA) de Lann Guinet »;

Article 2: DIT que les services fiscaux seront informés de la création de ce budget annexe soumis à la TVA;

Article 3: DONNE pouvoir à Madame le Maire, ou son représentant, pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de cette décision.

FINANCES: Budget annexe Lotissement Perrine-Samson (13003) - Budget primitif 2024

Rapporteur: Madame le Maire

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que, après avoir créé le budget annexe « Lotissement Perrine-Samson », il convient désormais de voter un budget primitif.

Les crédits proposés pour ce budget primitif sont constitués, pour l'essentiel, par le transfert de l'historique des différentes opérations comptabilisées sur ce lotissement au Budget Aménagement et Développement.

S'agissant d'un budget, les écritures concernent essentiellement la section de fonctionnement, la contrepartie des dépenses étant comptabilisées en stock en recette, en l'absence de cession foncière.

Pour la section d'investissement, il ne figure pas d'immobilisations, mais la constatation du stock en dépense.

L'équilibre de la section d'investissement est présenté par la ligne « Emprunt » pour le montant du stock. Cet emprunt peut être mobilisé, ou non, selon la volonté de la Commune de mobiliser, ou non, la trésorerie du budget principal pour le financement des budgets annexes.

Le budget primitif du budget Lotissement « Perrine-Samson » se présente comme suit :

Sections	Chapitres	Articles	Dépenses	Recettes
Sections		6015 Terrains à aménager	680 000€	
	011 Charges à caractère général	6045 Etudes	130 000 €	
Fonctionnement		605 Travaux	10 000€	
Polictionniement	66 Charges financières	66111 Intérêts des emprunts	10 000€	
	042 Opération d'ordre	7133 Variation de stock		830 000 €
	TOTAL SECTION FONCTIONNE	MENT	830 000€	830 000 €
	040 Opération d'ordre	3351 Stock de terrains	830 000 €	
Investissement	16 Emprunts	1641 Emprunt en euros		830 000€
myesussement	TOTAL Section INVESTISSEMEN		830 000€	830 000 €

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-5, L.2311-1, L.22121-31, L.2341-1, L.2343-1 et 2;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques;

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « Finances – Prospectives – Affaires Générales », réunie 03 septembre 2024 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- Article 1: VOTE les sections de fonctionnement et d'investissement par chapitre du Budget Annexe lotissement « Perrine Samson » de l'exercice 2024, ci-annexé ;
- Article 2: AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces se rapportant au Budget annexe lotissement « Perrine Samson » 2024.

Le stock final, prévu au Budget Aménagement et Développement, était de 800 k€, il est désormais de 830k€, dont 10 k€ d'intérêts. Le permis d'aménager n'étant pas encore réalisé, il n'y a pas de surfaces commercialisables de déterminées.

La surface totale en propriété est de 59 638 m², soit un coût de revient unitaire de 13,92 €/m² en stock final.

Mme Sophie BÉGOT indique qu'il lui semble que les terrains aménagés ont été acquis en 2024. Il lui est répondu que l'acquisition est antérieure.

Pour mémoire, Pestes à réaliser Proposition
charges (3) sations de RMI domaine, ventes (sauf le 731)
Attenuations de charges (3) APA RSA / Régulanisations de RMI Prod. services, domaine, vent diverses Impôts et taxes (sauf le 731) Fiscalife locale
016 APA 017 RSA / Régu 70 Prod. servic d'versoes 73 Impôts et la 731 Fiscalife loc
000
00'0
000

00'0	TE OU ANTICIPE	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	RØ			1
•						1
830 000,00	830 060,00	830 000,00	00'0	000	TOTAL	
830 000,00	830 000,00	830 000,00		00'0	lotal des recettes d'ordre de fonctionnement	fonctio
00'0	00'0	00'0		goʻb	Operations ordre interieur de la section (4)	3
		01000		1	sections (4) (5)	
		***************************************		****	Openition order transfers	5
000	00'0	00'0	00'0	0,00	Total des recettes réelles de fonctionnement	Total
		3	N. C.		prov. (semi-budgétaires) (3)	
000	00'0	00,0		00'0	Reprises amort., dépréciations,	78
000	000	00'0	00'0	00.0	Produits spécifiques (3)	11
00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	Produits financiers	92
0.00	000	00'0	00.0	00'0	Total des recettes de gestion courante	Total
					courante (3)	
000	00'0	00'0	00'0	00'0	Autres produits de gestion	22
000	00'0	00'0	00'0	00'0	Dotations et participations (3)	74
000	00'0	00'0	00'0	00'0	Fiscalité locale	731
00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	Impôts et taxes (sauf le 731)	73
	3		3		dverses	
000	800	8 8	8,6	200	Prod. services, domaine ventes	2
	8, 8	8 6	80.0	900	RSA / Régrésaisations de RMI	017
80	000	0.00	0000	00.0	APA	910
00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	Atténuations de charges (3)	013
TOTAL (= RAR + vote)	Vote de l'assemblée	Propositions nouvelles (2)	Restes à réaliser II-1	Pour mémoire, budget précédent (1)	Libellé	Снар.

C2

= 5		blice (* RAR + vote)		00'0 00'0		90 000	000			00'0 00'0	830 000,00 830 000,00	00'0		00'0							00'0	530 000.00 830 000.00		00'0	6,00	000			830 000,00 830 000,00	NCIPE 0,00	•	30 000,000 830 000,000
MENT		tions Vote de rs (2) l'assemblée	00'0	00.00			00.0	000	00'0	00'0	830 000,00 830 0	00'0	000	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0.00	0.00	00.0	830 000,00		00'0	00'0	00'0	0000		830 000'00 830	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE		TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES
BUDGET	MENT	Propositions nouvelles (2)	00'0	00'0			00'0	000	00'0	00'0	0.00 830	00'0	00:0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00	00'0	0700 830		The same	14-100	ELK.			00'0	CUTTON POSITIF		CETTES D'INVES
GENERALE DU BUDGE GET - SECTION D'INVESTIS	INVESTISSE	Restes à réaliser IIA										0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	9	9	9		9	101 SOLDE D'EXE		TOTAL DES RE
TION GENE	RECETTES D'INVESTISSEMENT	Pour mémoire, budget précédent (1)	00'0	00'0		00'0	000	9.00	00'0	00'0	60'0	00'0	000	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00	0,00	00'0	0,00		00'0	80'0	000	000		00'0	RO		
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET - SECTION D'INVESTISSEMENT	L.	Libellé	RSA	Subventions d'investissement (reçues) (sauf	le 138) (3)	Emprunts et dettes assimilées (4)	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	Subventions d'equipement versees (3) (13) Immobilisations comparêtes (3)	Immobilisations recues en affectation (3) (5)	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	Total des recettes d'équipement	Dotations, fonds divers et réserves (sauf	roco) Excédents de fonctionnement canitalisés (fi)	Autres subventions invest non transf. (3) (7)	Emprunts et dettes assimilées	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (8)	Participations et créances rattachées	Autres immobilisations financières (3)	Produits des cessions d'immobilisations	des recettes financières	Chapitres d'opérations pour le compte de	Total des recettes réelles d'investissement		Virement de la section de	fonctionnement (10) Opérations ordre transf. entre	sections (10) (11) Opérations patrimoniales (10)	Total des recentes directes distributes		TOTAL			
		Chap.	910	13		91	ឧន	\$ x	: 81	ន	Total de	10	1068	85	16	18	58	27	024		45	Total de		420	970	75	Total do					Ļ
= 5		TOTAL (= RAR + vote)	00'0	00'0	5	00'0		000	900			000	000	8	000	000	00'0		00'0	00'0	00'0	000	00'0		830 000,00	0,00	830 000,00		830 000,00	00'0		00 000 058
TN		Vote de Fassemblée	00'0	00'0		00'0	8	00'0	000			00'0	000	000	000	0.00	00'0		00'0	0.00	00'0	00'0	00'0		830 000,00	00'0	830 000'00		830 000,00	RTE OU ANTICIPE		DENT CHAIR SEC
SUDGET NVESTISSEME	MENT	Propositions nouvelles (2)	00'0	00'0	8	00'0	100	00'0	900	É		00'0	00 0	90	80	000	00,0		00'0	00'0	000	00'0	000		830 000,00	00'0	830 000,00		830 000,00	TON NEGATIF REPO		TOTAL DES DESENSES PRINCESTS SEMENT CHMILLES
GENERALE DU BUDGET GET – SECTION D'INVESTISS	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Restes à réaliser M.1	00'0	00'0	100000	00'0	0.00	00'0	000			000	000	000	800	000	000	3	00'0	00'0	000	0,00	00'0						0.00	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE		DOTAL DEC DEDE
TATION GEN	DEPENSES	Pour mémoire, budget précédent (1)	06'0	00'0	5.00	000	100	00'0	900			00'0	000	900	860	000	00'00		00'0	000	000	00'0	0000		00'0	00'0	00'0		00'0	Dé		
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET FOUITIBRE FINANCIER DU BUDGET - SECTION D'INVESTISSEMENT		Libellé	4	Immobilisations incorporelles (sauf le	204) (y compris opérations) (3)	Subventions d'équipement versées (y	compris opérations) (3) (8)	Immobilisations corporelles (y compris	uperations) (3)	affectation (y compris opérations) (3)		immobilisations en cours (sauf 2324)	(y Compris Operations) (b)	Deletions foods from at the course	Subventions of investisament (3)	Emorunts et dettes assimilées	Cpte de liaison : affectation	(BA.rėgie) (5)	Participations et créances rattachées	Autres immobilisations financières (3)	Total des dépenses financières	Chapitres d'opérations pour compte de nece (6)	Total des dépenses réelles d'investissement		Opérations ordre transf, entre sections (7)	Opérations patrimoniales (7)	Total des dépenses d'ordre	d'investissement	TOTAL			
			RSA	E	৪	ŝ	ğ	<u>E</u> (3 2	6	Œ	£ :		٤	S V	ឃើ	රි	8)	8	A.	S G	ට් දී	es de		8 ह	S	les d	35 S	П	L		

FINANCES: Budget annexe Lotissement Rue des FFI (13004) - Budget primitif 2024

Rapporteur: Madame le Maire

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que, après avoir créé le budget annexe Lotissement « Rue des FFI », il convient désormais de voter un budget primitif.

Les crédits proposés pour ce budget primitif sont constitués, pour l'essentiel, par le transfert de l'historique des différentes opérations comptabilisées sur ce lotissement au Budget Aménagement et Développement.

S'agissant d'un budget, les écritures concernent essentiellement la section de fonctionnement, la contrepartie des dépenses étant comptabilisées en stock en recette, en l'absence de cession foncière.

Pour la section d'investissement, il ne figure pas d'immobilisations, mais la constatation du stock en dépense.

L'équilibre de la section d'investissement est présenté par la ligne « Emprunt » pour le montant du stock. Cet emprunt peut être mobilisé, ou non, selon la volonté de la Commune de mobiliser, ou non, la trésorerie du budget principal pour le financement des budgets annexes.

Le budget primitif du budget Lotissement « Rue des FFI » se présente comme suit :

Sections	Chapitres	Articles	Dépenses	Recettes
		6015 Terrains à aménager	120 000 €	
	011 Charges à caractère général	6045 Etudes	10 000€	
Fonctionnement		605 Travaux	180 000€	
	66 Charges financières	66111 Intérêts des emprunts	2000€	
	042 Opération d'ordre	7133 Variation de stock		312 000€
	TOTAL SECTION FONCTIONNE	MENT	312 000 €	312 000 €
	040 Opération d'ordre	3351 Stock de terrains	312 000 €	
Investissement	16 Emprunts	1641 Emprunt en euros		312 000 €
	TOTAL Section INVESTISSEMEN	NT AND END OF THE REAL PROPERTY.	312 000 €	312000€

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-5, L.2311-1, L.22121-31, L.2341-1, L.2343-1 et 2;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques;

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « Finances – Prospectives – Affaires Générales », réunie 03 septembre 2024 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- Article 1: VOTE les sections de fonctionnement et d'investissement par chapitre du Budget Annexe lotissement « Rue des FFI » de l'exercice 2024, ci-annexé ;
- Article 2: AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces se rapportant au Budget annexe lotissement « Rue des FFI » 2024.

Le stock final, prévu au Budget Aménagement et Développement était de 86,5 k€, il est désormais de 312 k€. Lors du vote du budget du Budget Aménagement et Développement, il était prévu de vendre 6 lots de ce lotissement en 2024 (345 k€ de budgété en cession de foncier). Or, ces terrains ne seront pas commercialisés en 2024 et figureront en stock sur la base du prix de revient.

Ce prix de revient est constitué de la valorisation du foncier issu du BP, valeur non connue à ce jour, mais budgétée à 120 000 € (20€/m²), des frais de viabilisation, des honoraires et des intérêts éventuels.

La surface commercialisable est de l'ordre de 5 000 m², soit une valeur de stock de 62,40 €/m², pour un prix de vente de 125 € HT/m².

M. Serge CERVA-PEDRIN souhaite que soit confirmé que le montant de 120 000 € est bien le prix estimé du foncier – à aménager – et que des travaux d'aménagement sont budgétés à hauteur de 180 000 €.

Madame le Maire confirme.

Chap. Charges i caractère général (3) Charges de caractère général (3) Charges de personnel et frais assimitée (3) O14 Atténuations de produits O16 APA O17 RSA Régularisations de RMI 65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3) 6586 Frais fonctionnement des groupes d'étals Total des dépenses de gestion courante 66 Charges financières 67 Charges spécifiques (3)	EQUILIBRE FIN	EQUILIBRE FINANCIER - SECTION DE FONCTIONNEMENT	TION DE FONC	-					こうりつりゅう はこくとしかいり こうこくことじかけとし		מכבילווי		
Charges à cara Charges à cara Charges de per assimées (3) Atténutions de Apt Autres charges courante (sauf I Frais fonctionn d'éta s depenses de Charges financ Charges financ	Libelié Libelié scière général (3)			TIONNEMENT		22	air	EQUILIBRE FII	EQUILIBRE FINANCIER - SECTION DE FONCTIONNEMENT	TION DE FONC	TIONNEMENT		C2
Charges à carai Charges de per assimbles (3) Arbinuations de APA Règulari Antres charges courante (sauf I Frais fonctionn della subpenses de Charges financ Charges spécif	Libellé Ictère qérèral (3)	DEPENSES	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	IEMENT					DECETTER	DECETTES DE EONCTIONNEMENT	IFMENT		
Charges à cana Charges à cana assimilés (3) Atténuations de Apa RSA / Régularit Autres charges courante (sauf 1 Frais fonctionne d'éta s alepeness de Charges financ	ntère général (3)	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)	Chap	Libelié	Pour mémoire, budget	Restes à réaliser	Propositions	Vote de	TOTAL
Charges de pers assimilés (3) Anténuations de Apa RSA / Régulanti Autres charges courante (sauf I Frais fonctionni d'éta s depenses de Charges financ Charges financ	The state of the s	000	90 0	310 000:00	310 000 00	310 000.00	2000		précédent (1)	1	houveles (2)	assemblee	(= rook + voes)
assimilés (3) Anténuations de APA RSA / Régulanti Rutes charges courante (sauf if Frais fonctionni d'élas s'élementes Charges financ	sonnel et frais	00'0	00'0	00.0	00.0	00.0	613	Atténuations de charges (3)	00'0	00'0	00'0	00'0	000
Atténuations de APA RSA / Régularis Autres charges courante (sauf f Frais fonctionn d'éta s depenses de Charges financ Charges financ							910	APA	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
APA RSA / Régularis Autres charges courante (sauf f Frais fonctionne deba s depenses de Charges financ Charges financ	produits	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	017	RSA / Régularisations de RMI	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
RSA / Régularis Autres charges courante (sauf f Frais fonctionne deus depenses de Charges financ Charges spécif		00'0	00'0	00'0	00'0	000	2	Prod. services, domaine, ventes	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Autres charges courante (sauf E Frais fonctionne della s depenses de Charges financ Charges spécif Charges spécif	sations de RMI	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0		diverses					
courante (sauf E Frais fonctionne dreus s depenses de Charges financ Charges spécif	de gestion	00'0	00'0	00'0	00'0	000	22	Impôts et taxes (sauf le 731)	00'0	0,00	00'0	00.0	00'0
Frais fonctionne delas s depenses de Charges financ Charges spécif	6586) (3)						731	Fiscalité locale	00'0		00'0	00.0	00'0
s depenses de Charges financ Charges spécif	Frais fonctionnement des groupes	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	74	Dotations et participations (3)	00'0		00'0	00'0	00'0
Charges financi Charges spécif	Advantage advantage	000	000	340,000,00	340 000 00	340 000 00	75	Autres produits de gestion	00'0	00'0	00'0	00'0	000
Charges spécifi Charges spécifi	Sesnou containe	000	2000	00,000 0	00'000 0	200000		courante (3)					
Charges specifi	25	900	200	7 0000	2000,000	2 000,000	Total	des recettes de gestion courante	00'0	00'0	00'0	0000	0,00
	क्पाल्ड (३)	000	000	000	8 6	8, 6		Produits financiers	00'0		00'0	00'0	00'0
Dotations any provisions,	provisions,	000		3,	8.	3	12	Produits spécifiques (3)	000	000	00'0	00'0	00'0
depredations (depredations (semi-pulgetimes) (5)						78	Remises amont depreciations	000		000	000	000
Total des depenses reches de	eles de	000	9000	312 00,000	חסיחחח גרנ	ממיממת דוכ		prov. (semi-budgetaires) (3)		THE REAL PROPERTY.			30
							Total	Total des recettes réelles de fonctionnement	00'0	00'0	00'0	00'0	000
Virement à la section	ection	000		000	000	000	8 8						
d'investissement (4)	71 (4)		HALL SO HALL				640	Operations ordre transf. entre	000	THE REAL PROPERTY.	312 000 00	312 000,00	312 000,00
Opérations ordre transf. entre	re transf. entre	00'0	To the second	00'0	00'0	00'0		sections (4) (5)					
sections (4) (5)							943	Opérations ordre intérieur de la	000	のははは	00'0	00'0	000
Operations order section (4)	Opérations ordre intérieur de la section (4)	00'0		00'0	000	000		section (4)					
Total des dépenses d'ordre de	ordre de	00'0		0,00	00'0	000	Total foncti	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	00'0		312 000,00	372 000,60	312 000,00
fonctionnement													
TOTAL	AL	90'0	00'0	312 000,00	312 000,00	312 000,00		TOTAL	00'0	00'0	312 000,00	312 000,00	312 000,00
						٠							
			٥	D 902 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	DRIE OU ANTICIPE	0000				œ	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	DRITE OU ANTICIPE	00'0
							16						
			Mada one one	320 HHHIS THEMSHINGTONIO SECTION SECTI	STORE WHILE CEC	1 00 000 010				TOTAL DES DECET	TOTAL DES DECETTES DE FONCTIONNEMENT CHIMILEES	SHE II WHILL FES	312 000.00

FINANCES: Budget annexe Lotissement AFUL Lann Guinet (13005) - Budget primitif 2024

Rapporteur: Madame le Maire

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que, après avoir créé le budget annexe « AFUL Lann Guinet », il convient désormais de voter un budget primitif.

Les crédits proposés pour ce budget primitif sont constitués, pour l'essentiel, par le transfert de l'historique des différentes opérations comptabilisées sur ce lotissement au Budget Aménagement et Développement.

S'agissant d'un budget, les écritures concernent essentiellement la section de fonctionnement, la contrepartie des dépenses étant comptabilisées en stock en recette, en l'absence de cession foncière.

Pour la section d'investissement, il ne figure pas d'immobilisations, mais la constatation du stock en dépense.

L'équilibre de la section d'investissement est présenté par la ligne « Emprunt » pour le montant du stock. Cet emprunt peut être mobilisé, ou non, selon la volonté de la Commune de mobiliser, ou non, la trésorerie du budget principal pour le financement des budgets annexes.

Le budget primitif du budget lotissement « AFUL Lann Guinet » se présente comme suit :

Sections	Chapitres	Articles	Dépenses	Recettes
		6015 Terrains à aménager	290 000€	
	011 Charges à caractère général	6045 Etudes	60 000 €	
Fonctionnement		605 Travaux	800 000€	
i (7)	66 Charges financières	66111 Intérêts des emprunts	20 000€	
	042 Opération d'ordre	7133 Variation de stock		1170 000 €
	TOTAL SECTION FONCTIONNE	MENT	1170 000 €	1170 000€
	040 Opération d'ordre	3351 Stock de terrains	1170 000€	
Investissement	16 Emprunts	1641Emprunt en euros		1170 000€
	TOTAL Section INVESTISSEMENT	NT DESCRIPTION OF THE PROPERTY OF THE	1170000€	1170 000€

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-5, L.2311-1, L.22121-31, L.2341-1, L.2343-1 et 2;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques;

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « Finances – Prospectives – Affaires Générales », réunie 03 septembre 2024 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal:

- Article 1: VOTE les sections de fonctionnement et d'investissement par chapitre du Budget Annexe lotissement « AFUL Lann Guinet » de l'exercice 2024, ci-annexé ;
- Article 2: AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces se rapportant au Budget annexe lotissement « AFUL Lann Guinet » 2024.

Le stock final, prévu au Budget Aménagement et Développement, était de 270 k€, il est désormais de 1170 k€. Il n'y a pas de cession prévue sur l'exercice. Ce prix de revient est constitué de la valorisation du foncier (17 595 m²) issu de l'acquisition des terrains Roussel.

Concernant les travaux, le règlement prévoit normalement que la quote-part de chaque propriétaire soit versée en une seule fois à l'AFUL. Le coût moyen/m² de travaux a été estimé à 75 € TTC soit, pour la commune, 12 317 € (surface redistribuée) x 75 € = 923 775 € TTC et 769 812 € HT, arrondi à 800 000 € au budget.

La valeur unitaire du stock est de 95 €/m² commercialisable.

M. Serge CERVA-PEDRIN s'interroge sur la différence entre le Budget Primitif et maintenant, depuis le Conseil Municipal de mars ?

Madame le Maire précise que, depuis mars, des travaux ont été réalisés et que l'AFUL est constituée.

M. Pierrick BECHU, Directe	ur des finances.	indique que des t	ravaux ont été	budgétisés deni	is. avec des
informations plus précises i	non connues à la	date du vote du l	oudget primiti	f du BAD.	,

	II – PRESE	II - PRESENTATION GENERALE	TION DE FONC	DU BUDGET		=8		II – PRESE	NTATION G	PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	J BUDGET
11	באסורוסאר	ANIACIEN - SEC	TION OF LOW					EQUILIBRE FINANCIER - SECTION DE FONCTIONNEMENT	ANCIER - SEC	TION DE FON	HONNEMEN
- 1		DEPENSES	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	VEMENT					RECETTES	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	KEMENT
Chap.	Libelië	Pour mémoire, budget précèdent (1)	Restes à réaliser	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)	Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget	Restes à réaliser	Propositions
-	Chames à caractère cénéral (3)	00.0	0.00	1 150 000.00	1 150 000,00	1 150 000,00			précédent (1)	Red	Douvelles (2)
	Charges de personnel et frais	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	013	Atténuations de charges (3)	00'0	00'0	00'0
	assimilés (3)					100	016	APA	00'0	00'0	00'0
-	Attênuations de produits	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	017	RSA / Réquiarisations de RMI	00'0	00'0	00'0
-	ДРА	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	2	Prod services domaine ventes	000	000	000
-	RSA / Régularisations de RMI	00'0	00'0	00'0	000	00'0	2	Changes	î		
_	Autres charges de gestion	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	73	Impôts et fayes (said le 731)	000	00.0	00'0
_	courante (sauf 6586) (3)						73.	Escapia bosto	GU U	000	000
-	Frais fonctionnement des groupes	00'0	00'0	00'0	000	00'0	2 72	Dotations et participations (3)	00'0	00'0	00'0
-	deta						22	Autres produits de pestion	000	00.00	00'0
18	Total des dépenses de gestion courante	00,00	000	1 150 000,00	1 150 000,00	1 150 000,00	2	contante (3)			
-	Charges financières	00'0	00,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	ļ	(2)	2.00	000	800
	Charges spécifiques (3)	00'0	00'0	000	00'0	00:00	Total	Total des recettes de gestion courante	000		מימו
	Dotations aux provisions,	00'0		00'0	00'0	00'0	92	Produits financiers	800	00'0	00.0
	dépréciations (semi-budgétaires) (3)		The State	- 2			12	Produits spécifiques (3)	00'0	000	0,00
1 왕	Total des dépenses réelles de	00'0	00'0	1 170 000,00	1 170 000,00	1 170 000.00	78	Reprises amort., dépréciations,	00'0		00'0
ō	fonctionnement	educe.						prov. (semi-budgétaires) (3)	ii.		
1							Total	Total des recettes réelles de fonctionnement	00'0	000	00'0
	Virement à la section	00'0	The state of the s	00'0	0,00	000					
	d'investissement (4)						040	Onémiens andre transf entre	000	THE REAL PROPERTY.	1 170 000.00
_	Opérations ordre transf. entre	000	1000	00'0	000	000	Š	cartions (A) /A			
	sections (4) (5)				, No.	13000	650	Sections (4) (5)	900		000
	Opérations ordre intérieur de la section (4)	00'0		00'0	000	86	ŝ	operations or or a section (4)	200		
ଆ ଝ	Total des dépenses d'ordre de	0,00		00'0	00'0	00'0	Total (Total des recettes d'ordre de	00'0	TO STATE OF THE PARTY OF	1 170 000,00
.0	fonctionnement						foncti	fonctionnement			
1	TOTAL	00'0	00'0	1 170 000,00	1 170 000.00	1 170 000,00	1.5	TOTAL	00'0	00'0	1 170 000,00
1						*					
1 1			O .	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	ORTE OU ANTICIPE	00'0				L	R 002 RESULTAT REP
П			TOTAL DES DEPEN	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	EMENT CUMULEES	1 170 000,00				TOTAL DES RECE	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONIN
										וסוטר הדה הייה	150 551 511011011

		RECETTES	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	EMENT		
Chap.	Libellé	Poter mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
18	Atténuations de charges (3)	00'0	000	00'0	000	00'0
910	APA	00'0	000	00'0	00'0	000
017	RSA / Régularisations de RMI	00'0	00'0	00'0	0.00	0,00
2	Prod. services, domaine, ventes	00'0	00'0	00'0	00'0	000
73	diverses Immits at tayes (earlf le 731)	900	000	000	000	00'0
3 2	Fiscatté locale	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
4	Dotations et participations (3)	00'0	00'0	00'0	00'0	000
75	Autres produits de gestion courante (3)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Total	Total des recettes de gestion courante	00'0	000	0,00	00'0	000
92	Produits financiers	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
=	Produits spécifiques (3)	00'0	00'0	00'0	00'0	000
82	Reprises amort, dépréciations,	00'0		00'0	00'0	000
	prov. (semi-budgetaires) (3)		- CONT. CONT			
Total	Total des recettes réelles de fonctionnement	00'0	00'0	00'0	00'0	90'0
045	Opérations ordre transf. entre	00'0		1 170 000,00	1 170 000,00	1 170 000,00
943	sections (4) (5) Opérations ordre intérieur de la section (4)	00'0		00'0	0.00	00'0
Total	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	00'0		1 170 000,00	1 170 000,00	1 170 099,00
0.754	TOTAL	00'0	000	1 170 000,00	1 170 000,00	1 170 000,00
			æ	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	ORTE OU ANTICIPE	00'0
				Hand Tour and a second		****

 | | | | - 1 |
 | | | | |
 | | | Ш | 1 |
 | Ш | | | |
 | | | | |
 | ш | | |
|--------------|--|--|--|--|--|--
--	--	--	--
--	--	--	--
--	---	--	--
--	--	--	--
--	--	--	--
--	--	---	--
--			
	Vote de l'assemblée		08'0
 | 00'0 | 00'0 | 00'0 | 1 170 000.00 | 00'0
 | 1 | 90.0 | 8 8 | 8, 8 | 000
 | 000 | 900 | 8 | 000 | 9
 | 1 170 000,00 | | 000 | | 000
 | 00'0 | 00'0 | | 1 170 000,00 |
 | OU ANTICIPE | | IT CUMULEES |
| F | Propositions
nouvelles (2) | | 00.0 | 8 | 1 170 000,00 | 00.0 | 00'0
 | 00'0 | 00'0 | 00'0 | 1 170 000,00 | 00'0
 | 8 | 800 | 8 6 | 0000 | 000
 | 800 | 000 | 000 | 000 | 200
 | 1 170 000,00 | | 000 | | 000
 | 00'0 | 6,00 | | 1 170 000,00 |
 | POSITIF REPORTE | | D'INVESTISSEMEN |
| VESTISSEMEN. | Restes à réaliser
N-1 | | 8,6 | 3 | 00'0 | 00'0 | 00'0
 | 00'0 | 00'0 | 00'0 | 00'0 | 00'0
 | 000 | 8,6 | 000 | 00.0 | 000
 | 000 | 000 | 00 0 | 000 | B
 | 00'0 | | | | S TO S TO S
 | THE PERSON NAMED IN | BIOL ING | | 00'0 |
 | OLDE D'EXECUTION | | TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES |
| ECETTES D'IN | Pour mémoire,
budget | biereneur (1) | 8, 8 | 8, | 00'0 | 06'0 | 00'0
 | 00'0 | 00'0 | 00'0 | 0,00 | 00'0
 | 8 | 8 6 | 00'0 | 00'0 | 00.0
 | 00.0 | 00'0 | 0.00 | 000 |
 | 000 | | 00'0 | | 000
 | 00'0 | 00'0 | | 00'0 |
 | R 001 S | | 01 |
| ~ | Libelle | **** | Subventions d'investissement (recues) (conf | le 138) (3) | Emprunts et dettes assimilées (4) | Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3) | Subventions d'équipement versées (3) (13)
 | Immobilisations corporelles (3) | Immobilisations reçues en affectation (3) (5) | Immobitisations en cours (souf 2324) (3) | s recettes d'equipement | Dotations, fonds divers et réserves (sauf
1068)
 | Evolution de fountierrante angleticie (C) | Autres subventions invest non transf (3) (7) | Emonants et dettes assimilées | Cpte de liaison : affectation (BA régie) (8) | Participations et créances rattachées
 | Autres immobilisations financières (3) | Produits des cessions d'immobilisations | s recettes financières | Chapitres d'opérations bour le compte de | tiers (9)
 | s recettes réelles d'investissement | | Virement de la section de | fonctionnement (10) | Operations ordre transf. entre sections (10) (11)
 | Opérations patrimoniales (10) | s recettes d'ordre d'investissement | | TOTAL |
 | | | |
| | Chap. | t | | | 16 | 8 | 쳟
 | 71 | ន | 23 | lotal de | 100
 | - | | | | -61
 | Es | ** | l ë | - | r R
 | Total des | | 120 | - |
 | B | Total des | | |
 | | | |
| | TOTAL
(= RAR + vote) | 000 | 00'0 | | 00'0 | 5500 | 00'0
 | | 00'0 | | 900 | no's
 | 0,00 | 0.00 | 00'0 | 00'0 | 00'0
 | | 00'0 | 00'0 | 0,00 | 00'0
 | | 00'0 | | 1 170 000,00 | 00'0
 | 1 170 000 00 | | | 1 170 000,00 | •
 | 0,00 | | 1 170 000,00 |
| | Vote de
l'assemblée | 0000 | 00'0 | | 00'0 | Oliveria. | 00'0
 | | 00'0 | | 000 | 300
 | 0,00 | 00'0 | 00'0 | 00'0 | 00'0
 | 20,000 | 00'0 | 00'0 | 00'0 | 00'0
 | | 00'0 | | 1 170 000,00 | 00'0
 | 1 170 000.00 | | .0 | 1 170 000,00 |
 | TE OU ANTICIPE | 100 | MENT CUMULEES |
| MENT | Propositions
nouvelles (2) | 00.0 | 00'0 | | 00'0 | | 00.00
 | 6 | 00'0 | | 000 |
 | 000 | 00'0 | 0,00 | 00'0 | 00'0
 | 10 min | 00'0 | 000 | 00'0 | 00'0
 | | 00'0 | | 1 170 000,00 | 00'0
 | 1 170 000.00 | | | 1 170 000,00 |
 | ION NEGATIF REPOR | | TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES |
| D'INVESTISSE | Restes à réaliser
ILA | 0.00 | 00'0 | | 00'0 | | 00°0
 | | 00'0 | | 000 |
 | 000 | 00'0 | 00'0 | 00'0 | 00'0
 | | 00'0 | 00'0 | 00'0 | 00'0
 | | 0,00 | | |
 | | | | 00'0 |
 | M SOLDE D'EXECUTI | | TOTAL DES DEPEN |
| DEPENSES | Pour mémoire,
budget
précédent (1) | 00.00 | 00'0 | | 00'0 | | 00'0
 | | 00'0 | | 000 |
 | 00'0 | 00'0 | 00'0 | 00'0 | 00'0
 | 16 | 00'0 | 00'0 | 00'0 | 00'0
 | | 00.00 | | 0000 | 00'8
 | 00'0 | 00000 | | 00'0 |
 | D 00 | | |
| | Libelle | RSA | Immobilisations incorporelles (sauf le | 204) (y compris opérations) (3) | Subventions d'équipement versées (y | compris opérations) (3) (8) | Immobilisations corporelles (y compris
 | operations) (3) | affectation (a commis coérations) (3) | (4) | Inmobilisations en cours (sauf 2324) | (y compris opérations) (3)
 | dépenses d'équipement | Dotations, fonds divers et réserves | Subventions d'investissement (3) | Emprunts et dettes assimilées | Cpte de liaison ; affectation
 | (BA,rėgie) (5) | Participations et créances rattachées | Autres immobilisations financières (3) | dépenses financières | Chapitres d'opérations pour compte
 | de tiers (6) | dépenses réelles d'investissement | | Opérations ordre transf. entre | Opérations patrimoniales (7)
 | dépenses d'ordre | ssement | | TOTAL |
 | | | |
| | Chap. | 018 | 8 | | 304 | 0,000 | Fi.
 | ŧ | 1 | | 23 | 8
 | Total de: | 10 | 13 | 16 | 13
 | | | ٦ | Total de: | 45
 | | Total de: | ı | | 041
 | Total des | d'investi | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
 | | | |
| | DEPENSES D'INVESTISSEMENT | DEPENSES D'INVESTISSEMENT Pour mémoire, Restes à réaliser Propositions Dudget précédent (1) Profédent (2) Profédent (3) Profédent (3) Profédent (4) Profédent (4) Profédent (4) Profédent (5) Profédent (6) Profédent (7) Profédent (7) Profédent (7) Profédent (8) Profédent (9) Profédent (1) Proféden | DEPENSES D'INVESTISSEMENT Pour mémoire, budget hestes à réaliser précédent (1) nouvelles (2) 1 Tassemblée (* PAR + vote) 1 Précédent (1) 1 Pré | DEPENSES D'INVESTISSEMENT Recter de la précédent (1) précédent (1) précédent (1) a la l | DEPENSES D'INVESTISSEMENT Pour mémoire, budget https://prompticoportieles (souf le 0,000 0 | DEPENSES D'INVESTISSEMENT Propositions budget Vote de l'annobilisations incorporelles (sauf le 0,00) Chap. Libellé 0,000 Chap. Libellé 0,000 Chap. Libellé 0,000 Chap. Libellé 0,000 Chap. Libellé budget (1) précédent (1) préc | Pour mémoire, Pour mémoire, Pudget Propositions Proposit | Pour mémoire, Pudet Propositions Propositio | DEPENSES D'INVESTISSEMENT Pour mémoire, budget Hold mémoire, budget Hold mémoire, budget Hold mémoire, budget Hold mouvelles (2) Tassemblée (=RAR+vote) Tassemblée Tassemblée | Part Pour mémoire, budget Propositions Prop | DEPENSE D'INVESTISSEMENT Deur mémoire, budget Hith nouvelles (2) Tassemblée (= FAR + vote) Total Total Dependent (1) Dependent (2) Tassemblée (= FAR + vote) Total Dependent (3) Tassemblée (= FAR + vote) Total Tot | Dependent Depe | Dependent Depe | DEPENSES D'INVESTISSEMENT Divordier Propositions Pour mémoire Pour mémo | Perpension Per | Pour mémoire, budget Pour mémoire, prévétéent (1) Pour mémoire, prévétéent (1) | DEPENSES D'INVESTISSEMENT Pour mémoire, la réaliser propasitions Pour mémoire, la réaliser propasitions Pour mémoire, la réaliser propasitions Pour mémoire, la réaliser processer à réaliser propasitions Pour mémoire, la réaliser précédent (1) Rist Pour mémoire, la réaliser précédent (1) Rist Pour mémoire précédent (1) Rist Rist | Pour mémoire, Pour mémoire | Puta methods Puta | Pour mémoire, Dudget H.1 Dudget Dudget H.1 Dudget Dudget H.1 Dudget Dudget Dudget Dudget Dudget H.1 Dudget Dudget Dudget Dudget Dudget H.1 Dudget Dudget | Pour inches Pour | Pour mémoire, Pour mémoire | Particularies Particularie | Public Pour infancies Public Pu | Particular Par | Pour méthodie, lea le si vielle et l'availle et l'avail | Participation Participatio | DEPENSE DINYESTISSEMENT Proprietions Propriet | DEPENSES DINVESTISSEMENT Propositions Proposi | Particular Par | DEPENSES D'INVESTISSEMENT Provincitions Propositions Propo | Charles Char | Public Note of the control of the | Post Continue Post Continu | Public Post factories Post factori |

0,000 071 1 0,00 0,00 0,00 00,0 00,0 00,0 00,00 00,00

(= RAR + vote)

000 000

1 170 000,00

00'0

1 170 000,00

1 170 000,00

FINANCES: Budget annexe Lotissement Balcons de Guenfrout (13006) - Budget primitif 2024

Rapporteur: Madame le Maire

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que, après avoir créé le budget annexe « Les Balcons de Guenfrout », il convient désormais de voter un budget primitif.

Les crédits proposés pour ce budget primitif sont constitués, pour l'essentiel, par le transfert de l'historique des différentes opérations comptabilisées sur ce lotissement au Budget Aménagement et Développement.

S'agissant d'un budget, les écritures concernent essentiellement la section de fonctionnement, la contrepartie des dépenses étant comptabilisées en stock en recette, en l'absence de cession foncière.

Pour la section d'investissement, il ne figure pas d'immobilisations, mais la constatation du stock en dépense.

L'équilibre de la section d'investissement est présenté par la ligne « Emprunt » pour le montant du stock. Cet emprunt peut être mobilisé, ou non, selon la volonté de la Commune de mobiliser, ou non, la trésorerie du budget principal pour le financement des budgets annexes.

Le budget primitif du budget lotissement « Les Balcons de Guenfrout »se présente comme suit :

Sections	Chapitres	Articles	Dépenses	Recettes
5-00-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-		6015 Terrains à aménager	370 000 €	
	011 Charges à caractère général	6045 Etudes	30 000 €	
Fonctionnement		605 Travaux	750 000 €	
1,411,111,111,111,111,111,111,111,111,1	66 Charges financières	66111 Intérêts des emprunts	20 000€	
	042 Opération d'ordre	7133 Variation de stock		1170 000€
	TOTAL SECTION FONCTIONNER	MENT	1170 000 €	1170 000€
	040 Opération d'ordre	3351 Stock de terrains	1170 000€	
Investissement	16 Emprunts	1641Emprunteneuros		1170 000€
3474/3/144	TOTAL Section INVESTISSEMEN	NT	1170 000€	1170000€

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-5, L.2311-1, L.22121-31, L.2341-1, L.2343-1 et 2;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques ;

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « Finances – Prospectives – Affaires Générales », réunie 03 septembre 2024 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- Article 1: VOTE les sections de fonctionnement et d'investissement par chapitre du Budget Annexe lotissement « Les Balcons de Guenfrout » de l'exercice 2024, ci-annexé ;
- <u>Article 2</u>: AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces se rapportant au Budget annexe lotissement « Les Balcons de Guenfrout » 2024.

Le stock final, prévu au Budget Aménagement et Développement, était de 131 k€, il est désormais de 1170 k€. Le foncier est constitué de 3 parcelles, dont une fait partie du budget principal. La demande de valorisation est en cours. La superficie totale est de 10 470 m². La superficie commercialisable n'est pas encore définie. La totalité des travaux est budgétée en 2024.

	II – PRESE	NTATION G	- PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	J BUDGET		=	_	II - PRESE	- PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	ENERALE D	U BUDGET		=
	EQUILIBRE FINANCIER - SECTION DE FONCTIONNEMENT	IANCIER - SEC	TION DE FONC	TIONNEMENT		C2		EQUILIBRE FI	EQUILIBRE FINANCIER - SECTION DE FONCTIONNEMENT	TION DE FON	CTIONNEMENT		C2
		DEPENSES	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	VEMENT					RECETTES	RECETTES DE EONCTIONNEMENT	NEMENT		
Chap	Libellé	Pour mémoire, budget	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de	TOTAL (= RAR + vote)	Chan	- 4 act	Pour mémoire,	Restes à réaliser	Propositions	Vote de	TOTAL
		precedent (1)	- 1						précédent (1)	N-1	nouvelles (2)	Passem <u>blée</u>	(= RAR + vote)
1 0	Charges de personnel et frais	00.0	00'0	1 150 000,00	00,0	1 150 000,90	933	Atténuations de charges (3)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
	assinités (3)			9	201	8,	910	APA	00'0	00'0	00'0	00'0	000
210	Atténuations de produits	00'0	00'0	00'0	00'0	000	017	RSA / Régularisations de RMI	00'0	00'0	00'0	00'0	000
016	APA	00'0	00'0	00'0	00'0	000	70	Prod. services, domaine, ventes	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
017	RSA / Régularisations de RMI	00'0	00'0	0,00	00'0	000		diverses					
99	Autres charges de gestion	00'0	000	00'0	00'0	00'0	23	Impôts et taxes (sauf le 731)	00'0	00'0	00'0	000	0,00
	courante (sauf 6586) (3)						73	Fiscalité locale	00'0	00'0	00'0	00'0	000
9859	Frais fonctionnement des groupes	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	74	Dotations et participations (3)	00'0	00'0		00'0	00'0
	cens						75	Autres produits de gestion	000	00'0	000	0000	000
Total d	Total des dépenses de gestion courante	00'0	000	1 150 000,00	00'0	1 150 000,00		courante (3)	11: 3:				
98	Charges financières	00'0	00'0	20 000'00	00'0	20 000'00	Total	Total des recettes de oestion courante	0.00	000	000	000	900
29	Charges spécifiques (3)	00'0	00'0	00'0	000	00'0	4	Dead the formation	000	000		000	oon o
88	Dotations aux provisions,	00'0	The same of the sa	00'0	00'0	00'0	2 5	CONTRACTOR OF THE CONTRACTOR O	on'n	000	90,0	no'n	0,00
	dépréciations (semi-budgétaires) (3)						· ·	Produits specinques (3)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Total d	Total des dépenses réelles de	00'0	00'0	1 170 000,00	00'0	1 170 000,00	8/	Reprises amort, depréciations,	00'0		00'0	90,0	000
ronctio	Tonctionnement];	(0) (0)				100 SK	17.7
							Tota	Total des recettes reelles de fonctionnement	0,00	00'0	00'0	0,00	00'0
023	Virement à la section	00'0		00'0	0000	000							
	d'investissement (4)		THE REAL PROPERTY.	`	RE .	10.0	92	Opérations ordre transf. entre	00'0	Name and Address of	1 170 000,00	000	1 170 000,00
042	Opérations ordre transf. entre	00'0	TO THE PERSON NAMED IN	000	00'0	00'0		sections (4) (5)					
-	sections (4) (5)		THE REAL PROPERTY.	10000			043	Opérations ordre intérieur de la	000		000	000	000
ğ	Opérations ordre intérieur de la section (4)	00'0	The state of	00'0	00'0	00'0		section (4)	2002	THE REAL PROPERTY.			
Total de	Total des riénantes d'ordre de	90.0		000	0.00	444	Tota/	Total des recettes d'ordre de	00'0		1 170 000,00	00'0	1 170 000,00
fonction	fordionnement	0,00		00'0	00'0	06,00	fonct	fonctionnement					
L	TOTAL	00'0	0,00	1 170 000,00	00'0	1 170 000,00		TOTAL	00'0	00'0	1 170 000,00	00'0	1 170 000,00
			0 Q	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	RTE OU ANTICIPE	000				α	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	DRTE OU ANTICIPE	000
			TOTAL DES DEPENS	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNÉMENT CHIMILI FES	MENT CUMULEES	1 170 000 00	L			TOTAL DEC DECET	TOTAL DES DECETTES DE SONICIMENTAL CINHILI SES	CASENT CHARLICES	4 470 000 00
						aniana arr r				וחואר מכש עדהרי	IES DE FORCIONN	CMEN COMOLEGS	11/0 000,00

Chicago Chic		II - PRESEN	TATION GE	- PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	BUDGET		=		II - PRESEN
Chapter Chap		EQUILIBRE FINANCIE	R DU BUDGET	- SECTION D.	INVESTISSEME	LNI	5		EQUILIBRE FINANCIE
Pour mémoire, Pour mémoire, Reates à réaliser Propositions Vote de TOTAL Chap.			DEPENSES	D'INVESTISSE	MENT				
Figs.	g de	Libellé	Pour memoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)	Chap	Ubellë
Immorbilisations increporties (saythe 1000 0,0	810	RSA	0,00	00'0	00'0	00'0	00'0	018	RSA
10 10 10 10 10 10 10 10	8	Immobilisations incorporelles (sauf le	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	13	Subventions d'investissement (reçues) (si
Signature Sign		204) (y compris opérations) (3)		*		1000	Q See		le 138) (3)
Signature Sign	304	Subventions d'équipement versées (y	00'0	00'0	00'0	00'0	0000	16	Emprunts et dettes assimilées (4)
tes y comports (3) (1,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0		compris opérations) (3) (8)	5555		10000		100	ឧ	Immobilisations incorporeties (sauf le 204
Colored Colo	Fi	Immobilisations corporelles (y compris	00'0	00'0	000	00.0	0000	ž z	Subventions d'equipement versees (3) (1: Immobilisations comorelles (3)
Control of the cont	81	immobilisations recues en	00'0	00'0	00'0	00'0	000	ន	Immobilisations reçues en affectation (3)
Control Cont		affectation (y compris opérations) (3)					1000	ន	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)
5.5 (224) 8,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0		(4)						Total	Total des recettes d'équipement
1068 11	នា	Immobilisations en cours (sauf 2324)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf
100 100		(y compris operations) (3)							1068)
threetess 0,000 0,	Total c	les dépenses d'équipement	00'0	0,00	00'0	0,00	0.00	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés
Second Color	10	Dotations, fonds divers et réserves	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	138	Autres subventions invest non transf. (3)
Son	13	Subventions d'investissement (3)	00'0	000	00'0	000	00'0	16	Emprunts et dettes assimilées
Son 0,00 0,00 0,00 0,00 25 Se critischées 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 45 10,00 45 45 10,00 45 10,00 45 45 10,00 45 10,00 45 10,00 45 10,00 45 10,00 45 10,00 45 10,00 45 10,00 45 10,00	16	Emprunts et dettes assimilées	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	₹	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)
27 27 27 27 27 27 27 27	18	Cpte de fiaison : affectation	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	38	Participations et créances rattachées
Se ratachées 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,		(BA,régie) (5)						27	Autres immobilisations financières (3)
rigancières (3) 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,	92	Participations et créances rattachées	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	024	Produits des cessions d'immobilisations
cour compte 0,00 0,00 0,00 0,00 45 vestissement 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 1770 000,00 0	27	Autres immobilisations financières (3)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	Total	des recettes financières
vestissement 6,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,000 0,000 1770 000,00 0,000 1770 000,00 0,000 1770 000,00 0,000 1770 000,00 0,000 0,000 1770 000,00 0,000 0,000 1770 000,00 0,000 1770 000,00 0,000 <td>Total</td> <td>les dépenses financières</td> <td>00'0</td> <td>00'0</td> <td>00.00</td> <td>00'0</td> <td>00'0</td> <td>45</td> <td>Chapitres d'opérations pour le compte de</td>	Total	les dépenses financières	00'0	00'0	00.00	00'0	00'0	45	Chapitres d'opérations pour le compte de
6,00 6,00 6,00 6,00 0,00 0,00 0,00 0,00	45	Chapitres d'opérations pour compte	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0		tiers (9)
6,000 6,000 6,000 6,000 6,000 6,000 6,000 71770 000,000 6,000 71770 000,000 71770 000,000 71770 000,000 71770 000,000 71770 000,000 71770 000,000 71770 000,000 71770 000,000 71770 000,000 71770 000,000 71770 000,000 71770 000,000 71770 000,000 71770 000,000 71770 000,000 7170 000,000 7170 000,000 7170 000,000 7170 000,000 7170 717		de tiers (6)						Total	Total des recettes réelles d'investissement
Opérasions ordre transf, entre 0,000 1770 000	Total	les dépenses réelles d'investissement	00'0	00'0	90'0	00'0	00'0		
Opérations ordre transf, entre 0,000 1770 000								021	Virement de la section de
Sections (7) 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	040	Opérations ordre transf. entre	00'0	一日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日	1 170 000,00	000	1 170 000,00		fondtionnement (10)
Opérations patrimoniales (7)		sections (7)	ř			Û		æ	Operations ordre transf, entre
### ### ##############################	150	Opérations patrimoniales (7)	00'0		00'0	00'0	00'0	77	sections (10) (11)
TOTAL 0.00 0.00 1.170 000.00	Total	les dépenses d'ordre	00%	THE SECTION	1 170 000,00	00'0	1 170 000,00	ž	Operations patrimoniales (10)
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE 0,000 TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 1770 000,000	d'imve	stissement						Total	Total des recettes d'ordre d'investissement
1170 05		TOTAL	900	90'0	1 170 000,00	00'0	1 170 000,00		TOTAL
1170 00							(4)		
			Q.	001 SOLDE D'EXECU	THOM NEGATIF REPO	RTE OU ANTICIPE	00.0		
L									
				TOTA! DES DEP	FUCES D'INVESTISSE	WENT CHAULEES	1 170 000.00		

- 2		TOTAL (= RAR + vote)	000	00'0	1 170 000,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00,0	1 170 600,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0.00	000	000	00'0	1 170 000,00	****		000	0000	-	orio	1 170 000.00	*	00'0	1 170 000,00
		Vote de l'assemblée	00'0	000	00'0	000	00'0	00'0	00'0	000	00'0	00'0	00'0	00'0	000	00'0	00'0	00'0	000	000	000	000	000		00'0	000		000	00'0		E OU ANTICIPE	BAT CURIULEES
GET	11	Propositions nonvelles (2)	00'0	00'0	1 170 000,00	00'0	00'0	00'0	00'0	000	1 170 000,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00.00	00'0	1 170 000,00	200	3	00'0	000	an's	000	1 170 000,00		N POSITIF REPORT	S D'RIVESTISSEME
ALE DU BUL	RECETTES D'INVESTISSEMENT	Restes à réaliser	00'0	00'0	00.00	00.0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0							00'0		R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	TOTAL DES RECETTES D'HAVESTISSEMENT CUMULEES
ION GENER	ECETTES D'IN	Pour mémoire, budget précédent (1)	00'0	00'0	00.00	00.0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0.00	00'0	00'0	000	80	00'0	8	200	0000	00'0		R 001	
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	S COLLEGE CONTROL	Ubelië	25	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	Emorunts et dettes assimilées (4)	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	Subventions d'équipement versées (3) (13)	Immobilisations corporelles (3)	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	Total des recettes d'équipement	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	Excèdents de fonctionnement capitalisés (6)	Autres subventions invest non transf. (3) (7)	Emprunts et dettes assimilées	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (8)	Participations et créances rattachées	Autres immobilisations financières (3)	Produits des cessions d'immobilisations	des recettes financières	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	Total des recettes réelles d'investissement		Virginein de la section de fonctionnement (10)	Opérations ordre transf. entre	Sections (10) (11)	Obstancia pautinosaes (10)	Total des recettes d'ordre d'investissement	TOTAL			
		Chap	810	5	16	2 8	ğ	21	В	ន	Total de	10	1068	38	16	8	36	27	024	Total de	45	Total d		77	040		ŝ	Total d			100	

FINANCES: Budget annexe Zone d'Activités (ZA) de Lann Guinet (13007) - Budget primitif 2024

Rapporteur: Madame le Maire

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que, après avoir créé le budget annexe « Zone d'activités (ZA) de Lann Guinet », il convient désormais de voter un budget primitif.

Les crédits proposés pour ce budget primitif sont constitués, pour l'essentiel, par le transfert de l'historique des différentes opérations comptabilisées au Budget Aménagement et Développement.

S'agissant d'un budget, les écritures concernent essentiellement la section de fonctionnement, la contrepartie des dépenses étant comptabilisées en stock en recette, en l'absence de cession foncière.

Pour la section d'investissement, il ne figure pas d'immobilisations, mais la constatation du stock en dépense.

L'équilibre de la section d'investissement est présenté par la ligne « Emprunt » pour le montant du stock. Cet emprunt peut être mobilisé, ou non, selon la volonté de la Commune de mobiliser, ou non, la trésorerie du budget principal pour le financement des budgets annexes.

Le budget primitif du budget « Zone d'activités (ZA) de Lann Guinet » se présente comme suit :

Sections	Chapitres	Articles	Dépenses	Recettes
		6015 Terrains à aménager	1170 000€	
	011 Charges à caractère général	6045 Etudes	100 000€	
Fonctionnement		605 Travaux	50 000€	
Tonchonnement	66 Charges financieres	66111 Intérêts des emprunts	10 000€	
	70 Ventes diverses	7015 Cession de terrains		130 000 € (*)
	042 Opération d'ordre	7133 Variation de stock		1200000€
	TOTAL SECTION FONCTIONNER	MENT	1330000€	1330000€
	040 Opération d'ordre	3351 Stock de terrains	1200 000€	*
Investissement	16 Emprunts	1641Emprunteneuros		1200 000€
	TOTAL Section INVESTISSEMEN	T	1200000€	

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-5, L.2311-1, L.22121-31, L.2341-1, L.2343-1 et 2;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques ;

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « Finances – Prospectives – Affaires Générales », réunie 03 septembre 2024 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- Article 1: VOTE les sections de fonctionnement et d'investissement par chapitre du Budget Annexe « Zone d'activités (ZA) de Lann Guinet » de l'exercice 2024, ci-annexé ;
- Article 2: AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces se rapportant au Budget annexe « Zone d'activités (ZA) de Lann Guinet » 2024.

Le stock final, prévu au Budget Aménagement et Développement, était de 895 k€, il est désormais de 1200 k€. Des cessions étaient programmées. Seule la parcelle destinée à la construction du centre de secours devrait être commercialisée en 2024, pour une superficie de 6 500 m² environ au prix de 20 €/m².

Le solde du foncier devrait être cédé, pour une part importante, à Golfe du Morbihan - Vannes agglomération en 2025

1 330 600.00

		#	Ļ								-	4			per	-	_			-	- 0	5	0					11.1	-	-
		Vote de l'assemblée	000	900	96,0	800	Po'n	00'0	000	000	000		00'0	000	000	00'0		00'0		00'0		000	00'0			00'0		NRTE OU ANTICIPE		SHEAT CHIRTHE
HOUNGE	MENT	Propositions nouvelles (2)	8	8,9	3 8	120 000 000	20,000,001	000	0000	00'0	00'0		130 000,00	00'0	00'0	00'0	7.0-00	130 000'00		1 200 000,00	CRESS	00'0	1 200 000,00	31		1 330 000,00		D 000 RESUIT TAT REPORTE OU ANTICIPE		EC DE EONICTIONIN
NEKALE DO	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Restes à réaliser Il-1		00.0	900	B, 6	an'n	00.0	00.0	00'0	00'0	h	00'0	00'0	00'0	The State of the S		00'0		THE REAL PROPERTY.		The state of				00'0		ďà		23 HBIII / THE HERMOTOWOOD OF SETTINGS TO SET SET
II – PRESENTATION GENERALE DU BUUGE I EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES D	Pour mémoire, budget	precedent (1)	86,0	96°0	800	on'a	000	9000	00'0	00'0		00'0	00'0	00'0	86		00'0		00'0		000	000			00'0				
II – PRESE EQUILIBRE FIN		Libellé		Atténuations de charges (3)	APA	RSA / Regulansations de RMI	Prod. services, domaine, ventes	diverses Impôre at taves (eard to 731)	Esceptité locale	Dotations et participations (3)	Autres produits de gestion	courante (3)	Total des recettes de gestion courante	Produits financiers	Produits spécifiques (3)	Reprises amort. dépréciations,	prov. (semi-budgėtaires) (3)	Total des recettes réelles de fonctionnement		Operations ordre transf. entre	sections (4) (5)	Opérations ordre intérieur de la	Section (4) Total des recettes d'ordre de	fonctionnement		TOTAL				
Ш		Chap		83	910	017	2		5 4	2 2	75		Total de	92	11	78		Total d		042		043	Total d	fonctio						
= C3		TOTAL (= RAR + vote)	1 320 000,00	00'0	Ü	00'0	000	00'0		000	8	1 320 000,00	10 000,00	00'0	0,00		1 330 000,00		0000	200	00'0		non	00'0			1 330 000,00	•	00'0	
		Vote de l'assemblée	00'0	00'0	1000	00'0	80	86	200	00'0		0000	00'0	00'0	00'0		000		000	3	00'0		0000	00'0		- 10009	00'0		RITE OU ANTICIPE	
BUDGET	EMENT	Propositions nouvelles (2)	1 320 000.00	00,0		00'0	00'0	00.0	3	00'0		1 320 000,00	10 000,00	00'0	00'0		1 330 000,00		00.0	800	000		0,00	00'0			1 330 000,00		D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
GENERALE DU	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Restes à réaliser N-1	0.0	00'0		00'0	00'0	00'0	nn'n	000	Solica	00'0	00'0	00'0		and the same	000		The state of the s								00'0		00	
PRESENTATION GEI IBRE FINANCIER – SECT	DEPENSES D	Pour mémoire, budget précédent (1)	900	00'0		0,00	00'0	00'0	on'n	00.0		00:00	00'0	00'0	90'0		000			80%	00'0		00'0	00'0			0,00			
II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT		Libellé	Chamec à caractère cénéral (3)	Charges de personnel et frais	assimilés (3)	Atténuations de produits	APA	RSA / Régularisations de RMI	Autres charges de gestion	courante (saur 6506) (3) Frais foortionnement des groupes	delus	Total des dépenses de pestion courante	Charges financières	Charges spécifiques (3)	Dotations aux provisions,	dépréciations (semi-budgétaires) (3)	Total des dépenses réelles de	fonctionsement		Virement a la section	Opérations ordre transf. entre	sections (4) (5)	Opérations ordre intérieur de la section (4)	Total des dépenses d'ordre de	fonctionnement		TOTAL			
		Chap	1	012		014	910	017	જ	6586	3	Total de	99	29	88		Total de	fonctio		023	042		g	Total d	fonctic					

de de	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser II.1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
18	Atténuations de charces (3)	800	00'0	00'0	00'0	00'0
016	494	00.0	00'0	000	00'0	00'0
017	RSA / Réquiarisations de RMI	00'0	00'0	00'0	00'0	000
20	Prod. services, domaine, ventes	00'0	00'0	130 000,00	00'0	130,000,00
	diverses					
2	Impôts et taxes (sauf le 731)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
731	Fiscalité locale	00'0	00'0	06'0	00'0	000
72	Dotations et participations (3)	00'0	00'0	00'0	00'0	000
75	Autres produits de gestion	00'0	00'0	00'0	000	00'0
	courante (3)					
Total	Total des recettes de gestion courante	000	00'0	130 000.00	00'0	130 000,00
92	Produits financiers	00'0	00'0	00'0	00'0	000
11	Produits spécifiques (3)	00'0	00'0	00'0	00'0	000
82	Reprises amort, dépréciations, prov. (semi-budoétaires) (3)	00'0		000	00'0	00'0
Total	Total des recettes réelles de fonctionnement	00'0	00'0	130 000,00	00'0	130 000,00

= 8

00'0	M ANIICIPE	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICHE	R 002			
+						
1 330 000,00	000	1 330 000,00	00'0	00'0	TOTAL	
					fonctionnement	fonction
1 200 000,00	000	1 200 000,00	170	00'0	Total des recettes d'ordre de	Total de
				32000	section (4)	
000	000	00'0		00'0	Opérations ordre intérieur de la	943
70000	1000000	07/20			sections (4) (5)	
			The second second	000	Operations of the trainst. effice	Š

Characteristic Char	EQUILIBRE FINANC	CIER DU BUDGE	EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVES	NVESTISSEMENT	ENT	ပ	L	EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET - SECTION D'INVESTISSEMENT	J BUDGET - SI	ECTION D'INVE	STISSEMEN	
Pour mémoire, principal de la proposition précédent (1) précé		DEPENSE	S D'INVESTISSE	MENT		E 17			PECETTES D'IN	VECTICCEME	L)	
120 100 100 100 100 100 100 100 110 120 120 100	Libellé	Pour mémoire, budget précèdent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)	Chap.		Pour mémoire, budget	Restes à réaliser	Propositions nouvelles (2)	l'as v
1,000 0,00		00.0		00'0	000	000	850	408	piccount (1)	000	000	
0.00 0.00	sations incorporelles (sauf le			00'0	00'0	00'0	2	Subventions d'investissement (recues) (sauf	8 6	8,0	25'9	
0,00 0,00 <t< td=""><td>compris opérations) (3)</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>10007</td><td>30</td><td>le 138) (3)</td><td>D.</td><td>8</td><td>3</td><td></td></t<>	compris opérations) (3)					10007	30	le 138) (3)	D.	8	3	
0,00 0,00	ions d'équipement versées ()			00'0	00'0	00'0	16	Emprunts et dettes assimilées (4)	00'0	00'0	1 200 000,00	
0,00 0,00	opérations) (3) (8)	2000		1000			৪	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	00'0	00.00	00'0	
10 10 10 10 10 10 10 10	isations corporelles (y compri		00'0	00'0	00'0	00'0	춵	Subventions d'équipement versées (3) (13)	00'0	00'0	00'0	
0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.0	กร) (3)						5	Immobilisations corporelles (3)	00'0	00'0	00'0	
0.00 0.00	isations recues en		00'0	000	00'0	00'0	ដ	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	00'0	00'0	00'0	
100 0.00	on (y compris opérations) (3)						23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	00'0	00'0	00'0	
0,000 0,000								les recettes d'équipement	00'0	00'0	1 200 000,00	
1000 0,000	lisations en cours (sauf 2324) pris opérations) (3)		00'0	00'0	00'0	00'0	10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf	00'0	00'0	00'0	
120	nses d'équipement	0.00	90'0	000	000	000	9904		6			
0,00	ins. fonds divers et réserves	000	000	000	000	000	28 85	Author subspections interest capturings (b)	00'0	00'0	000	
0,00 0,00	fons d'investissement (3)	000	000	000	000	00.0	<u> </u>	Francisco experiences invest inchination (5) (7)	00'0	00.0	000	
0,00 0,00	its et dettes assimilées	000	900	000	000	000	. 45	Orte de Raison : offectation (BA rénie) (8)	800	3 8	00'0	
0.00 0.00	faison; affectation	000	000	000	86	800	2 %	Dathiring at reasons missing	8, 8	800	90'0	
0,000 0,000	e) (5)				8	P.	2 2	Authorities for a	800	8 8	00'0	
100 0,00 0	ations et créances rattachées	77	00'0	00'0	000	000	024	Produits des cessions d'immobilisations	800	900	800	
0,00 0,00 <th< td=""><td>mmobilisations financières (3)</td><td></td><td>00'0</td><td>00'0</td><td>00'0</td><td>00'0</td><td>Total</td><td>es recettes financières</td><td>0.00</td><td>00 0</td><td>86</td><td></td></th<>	mmobilisations financières (3)		00'0	00'0	00'0	00'0	Total	es recettes financières	0.00	00 0	86	
0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 1200 000,00 <th< td=""><td>ses financières</td><td>0,00</td><td>00'0</td><td>0.00</td><td>0000</td><td>0.00</td><td>45</td><td>Chapitres d'obérations pour le comote de</td><td>000</td><td>900</td><td>800</td><td></td></th<>	ses financières	0,00	00'0	0.00	0000	0.00	45	Chapitres d'obérations pour le comote de	000	900	800	
0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 1,200,000,00 0,000 1,200,000,00 1,	s d'opérations pour compte	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0		bers (9)) i	3	Po'o	
0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 1,200,000,00	(9)			1000		-03	Total d	es recettes réelles d'investissement	00'0	00'0	1 200 000,00	
1200 000,00 1200 000,00	ses réelles d'investissemen		2003	00'0	00'0	00'0						
1 200 000, 00 1 200 000, 0							120	Virement de la section de	00'0	GIVE NO.	000	
(7) 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 1 200 000,00 1	ons ordre transf. entre	000	September 1	1 200 000,00	00'0	1 200 000,00		fonctionnement (10)				
1200 600,00 0,00	(L) S						040	Operations ordre transf. entre	00'0	THE REAL PROPERTY.	00'0	
Concide Conc	ons patrimoniales (7)	00'0		00'0	00'0	00'0		sections (10) (11)				
TOTAL 0,00 1,200,000,00 0,00 1,200,000,00 1,200,	ses d'ordre	00'0	THE PERSON NAMED IN	1 200 000,00	00'0	1 200 000,00	ë	Operations patrimoniales (10)	000	100	000	
0.00 0.00 1 200 000.00 6.00 1 200 000.00 TOTAL D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE 0.00 1 200 000.00 R 001 TOTAL DES DEPRISES D'HIVESTISSEMENT CUMULEES 1 200 000.00							Total o	es recettes d'ordre d'investissement	00'0	No. of Concession, Name of Street, or other party of the Concession, Name of Street, or other party of the Concession, Name of	00'0	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE 0,000 TOTAL DES DEPENSES D'HIVESTISSEMENT CUMULEES 1 200 000,000	TOTAL	999	000	4 200 000 00	00 0	00 000 000 4		TOTAL	000	***	000000	
0,00 T 1 200 000,00						\$00,000			0010	000	1 200 000,00	
0,00 R 200 1 200 000,00 R 200												
1 200 000,00		0	001 SOLDE D'EXECUT	ION NEGATIF REPO	RTE OU ANTICIPE	00'0			R 001	SOLDE D'EXECUTIO	I POSITIF REPORT	밁
1 200 000.00												
			TOTAL DES DEPE	ISES D'INVESTISSE	MENT CUMULEES	1 200 000.00	_			OTAL DEC DECEME	C Duantectice can	THE

Restes à réaliser Propositions Restes à réaliser Propositions R1-1 Nouvelles (2) R1-1 Nouvelles (2) R1-1 R1-1 Nouvelles (2) R1-1 R1-1	Vote de TOTAL (= RAR + vote)	00'0	00'0	0.00						0,00 1 206 000,00	00'0		000				00'0	00'0	00'0	00'0	0,00 1 200 000,00		000	00'0	8		note agric	0,00 1 206 000,00	•	U ANTICIPE 0,00	*	CO COC A COC A
90 (sauf priecédent priecédent (3) (3) (5) (6) (6) (6) (6) (6) (6) (6) (6) (6) (6	_	00'0	00'0	1 200 000,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	1 200 000,00	00'0	8	8 6	86	000	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	1 200 000,00		000	00'0	000	an'a	no's	1 200 000,00		POSITIF REPORTE O		Onshierroccustur
9) (sauf précédent précédent (3) (5) (5) (6) (6) (6) (6) (6) (6) (6) (6) (6) (6	Restes à réaliser N-1	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00.0	00'0	6	800	000	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	-		The state of the s				000		SOLDE D'EXECUTION		OTAL OFFICE PROPERTY
Enable (FS.4) Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3) Emprunts et dettes assimilées (4) Immobilisations reques en affectation (3) (13) Immobilisations en cours (sauf e 204) (3) Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) Is recettes d'équipement Dodafons, fonds divers et réserves (sauf 1068) Excédents de fonctionnement capitalisés (6) Autres subvendors invest non transt. (3) (7) Emprunts et dettes assimilées Cipé de faision : affectation (BA,régie) (8) Participations et créances rattachées Autres immobilisations financières (3) Produits des cessions d'inmobilisations Is recettes financières Cibaptres d'opérations pour le compte de biers (9) Is recettes financières (10) Opérations ordre transf, entre section (10) Opérations potrimoniales (10) Opérations potrimoniales (10) S'incettes d'ordre d'investissement TOTAL	Pour mémoire, budget précédent (1)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	8	8, 8	00.0	06'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0		8	00'0	000		note	00.00		R 001		1
	Libelië	RSA	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	Emprunts et dettes assimilées (4)	Immobilisations incorporettes (sauf le 204) (3)	Subventions d'équipement versées (3) (13)	Immobilisations corporelles (3)	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	s recettes d'équipement	Dotations, fonds divers et réserves (sauf	1068) Evrádedte de forminosement envitalinée (5)	Autres subventions invest non-transf (3) (7)	Emprunts et dettes assimilées	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	Participations et créances nattachées	Autres immobilisations financières (3)	Produits des cessions d'immobilisations	s recettes financières	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	s recettes réelles d'investissement	Promote the first of the second	fonctionnement (10)	Opérations ordre transf. entre	sections (10) (11) Opérations patrimoniales (10)			TOTAL				

FINANCES: Budget principal - DM2024-04 - Crédits aux chapitres 011 et 21

Rapporteur: Madame le Maire

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal qu'une décision modificative budgétaire est nécessaire sur le budget principal pour deux raisons :

Tarifs énergétiques

La commune fait partie du groupement d'achat énergies mis en place par Morbihan Energies. Ce groupement a profité sur la période 2021-2023 d'un tarif avantageux, eu égard aux événements géopolitique qui ont fortement pesés sur les tarifs. Or, ce marché est arrivé à échéance au 31 décembre 2023 et le nouveau marché est nettement moins avantageux pour les communes du département ; le budget voté au mois de mars prévoyait une évolution de 42 % sur l'année 2024.

Or, après un semestre de consommation, il s'avère que la prévision budgétaire n'est pas suffisante et qu'il convient donc de prévoir des crédits supplémentaires à hauteur de 120 k€, dont 100 k€ pour l'électricité et 20 k€ pour le gaz.

> Clôture du Budget Aménagement et Développement

Compte tenu de la clôture du Budget Aménagement et Développement, il convient de prévoir des crédits en section d'investissement pour le transfert des écritures de l'aire de camping-car, de l'aménagement de l'emplacement du futur quartier Villa Gregam ainsi que de foncier.

La décision modificative 2024-04 du Budget Principal se présente comme suit :

	Dépen	ISBS (1)	Recette	es (1)
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
0-60612-510 : Fournitures non stockables - Energie - Electricità	0,00 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-80821-510 : Fournitures non stockées - Combustibles	0,00 €	20 000,00 €	0.00 €	0,00 €
O-615231-845 : Entretien et réparations sur voiries	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 6
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	120 000,00 €	0,00 €	0,00€
R-74111-510 : Dotation forfaitaire des communes	0,00 €	0.00 €	0,00 €	0.00 €
R-741121-020 : Dotation de solidarité rurale (DSR) des	0,00 €	0.00 €	0,00 €	120 000,00 (
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0,00 €	0,00€	0,00 €	120 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	120 000,00 €	0,00 €	120 000,00 €
INVESTISSEMENT	THE RESIDENCE	THE RESIDENCE		THE STREET
R-1641-020 : Emprums en euros	0.00 €	0,00 €	0,00 €	436 000,00 4
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00€	436 000,00 €
0-2111-01 : Terrains nus	0.00 €	45 000,00 €	0,00 €	0.00 4
D-2111-420 : Terrains nus	9.00.0	188 000,00 4	0,00 €	0,00
D-2128-511 : Autres agencements et aménagements	9,00	203 000,00 €	0,00 €	0.00
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	436 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00	436 000,00 4	0,00 €	436 000,00 €
Total Général		556 000,00 €	Secondon's	556 000,00

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « Finances – Prospectives – Affaires Générales », réunie 03 septembre 2024 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

<u>Article 1</u>: APPROUVE la décision modificative budgétaire n°2024-04 du budget principal telle que présentée ci-dessus ;

Article 2: DONNE POUVOIR à Madame le Maire, ou à son représentant, pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier.

M. Serge CERVA-PEDRIN s'interroge sur la contractualisation d'un emprunt de 436 000 €, celui-ci estil fictif ?

M. Pierrick BECHU indique que, dans le cadre de transfert d'écritures du Budget Aménagement et Développement vers le BP, il est précisé une ligne d'équilibre en emprunt pour les 3 projets. Les 500 000 € ont été consommés par l'achat.

M. Serge CERVA-PEDRIN souhaite également savoir où en est la vente du foncier de la Villa Gregam. Il lui est indiqué que cela est prévu pour 2025.

FINANCES: Budget Aménagement et Développement - DM2024-01, crédits au chapitre 002

Rapporteur: Madame le Maire

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal qu'une décision modificative budgétaire est nécessaire sur le Budget Aménagement et Développement afin de reprendre le résultat de fonctionnement 2023. Il convient donc de prévoir des crédits au chapitre 002.

Reprise de résultat 2023

Le budget primitif n'a pas intégré la reprise de résultat 2023. Il convient de prévoir des crédits au chapitre 002 pour un montant de 311 471,99 €.

La décision modificative 2024-01 du Budget Aménagement et Développement se présente comme suit :

56067	GRAND CHAMP	
Code INSEE	AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT	DM n°1 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

CORRECTION REPORT

Désignation	Dépen	ises (1)	Recettes	
Designation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT	7	Direction of the	100 F (= 100)	es inches
D-002-020 : Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	311 471,99 €	0,00 €	0.00 \$
TOTAL D 002 : Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	311 471,99 €	0,00 €	0,00 €
D-6015-020 : Achats stockés - Terrains à aménager	30 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0.00 €
D-805-518 : Achats de matériel, équipements et travaux	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 6
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	130 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023-020 : Virement à la section d'investissement	181 371,99 €	0,00 €	0.00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	181 371,99 €	0,00 €	0,00 €	0,00€
Total FONCTIONNEMENT	311 471,99 €	311 471,99 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021-020 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	181 371.09 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00€	0,00 €	181 371,99 €	0,00€
R-1641-020 : Emprunts en euros	0.00 €	0,00 €	0,00 €	331371.99 €
FOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	331 371,99 €
0-2128-020 : Autres agencements et aménagements	0.00 €	150 000,00 €	0.00 €	0.00 €
OTAL D 21: Immobilisations corporelles	0,00 €	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	150 000,00 €	181 371,99 €	331371,99 €
Total Général		150 000,00 €		150 000,00 €

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « Finances – Prospectives – Affaires Générales », réunie 03 septembre 2024 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

Article 1: APPROUVE la décision modificative budgétaire n°2024-01 du Budget Aménagement et Développement telle que présentée ci-dessus ;

Article 2: DONNE POUVOIR à Madame le Maire, ou à son représentant, pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier.

M. Serge CERVA-PEDRIN souhaite savoir si le report de 311 471,99 € est un déficit. Il est indiqué que c'est un déficit de 2023.

FINANCES: Demande de subventions - Financement d'installations sportives

Rapporteur: Mme Anne-Laure PRONO

Intéressé par l'affaire, M. Éric CORFMAT (muni du pouvoir de M. Pierre LE PALUD) s'est déporté. Il a quitté l'assemblée pour la présentation et le vote du bordereau.

Mme Anne-Laure PRONO, Première Adjointe, rapporte qu'un programme de rénovation et de modernisation des installations de Kermorio a été planifié sur cette fin d'année 2024 et 2025, et qui concerne les installations de football et de rugby:

Terrain de football:

Changement de l'éclairage du terrain d'honneur

Passage en ampoule LED par Morbihan Energie Le coût total est de 20 000 € HT, avec une prise en charge de Morbihan Energie de 5 625 €

Installation d'une tribune

Pose d'une dalle béton pour un montant de 25 000 € HT et achat et pose de la tribune pour un montant de 45 000 €, soit un total prévisionnel de 70 000 € HT

Suppression de la haie et pose d'un pare-ballons sur le synthétique

La haie végétale située au sud du terrain synthétique va être abattue et va être remplacée par un pare-ballons homologué.

L'enveloppe travaux est de 5 000 € et le coût du pare-ballons est de 36 000 € HT, soit un total prévisionnel de 41 000 €.

BESOINS	MONTANT HT	%	RESSOURCES	MONTANT HT	%
Travaux	50 000€	42%	Département : PST	26 200€	20%
Tribune	45 000 €	38%		13100€	10%
	36 000 €		Morbihan Energies	5 625€	4%
Filet pare-ballons	300000	2170	Fédération Française de Football : FAFA	50 000€	38%
	_		Autofinancement : commune	36 075€	28%
TOTAL	131 000 €		TOTAL	131 000 €	

Terrain de rugby:

Réfection totale des bungalows, enveloppe estimative : 42 000 €

Installation d'une tribune

Pose d'une dalle béton pour un montant de 25 000 € HT et achat et pose de la tribune pour un montant de 45 000 €, soit un total prévisionnel de 70 000 € HT

BESOINS	MONTANT HT	%	RESSOURCES	MONTANT HT	%
Travaux	67 000€	60%	Département : PST	22 400€	20%
Tribune	45 000 €		GMVA: fonds de concours	11 200€	10%
Moune	450000	1070	Ligue de rugby	56 000€	50%
			Autofinancement: commune	22 400€	20%
TOTAL	112 000 €		TOTAL	112 000 €	

Il est ainsi rapporté que la planification de ces travaux et équipements s'élève au total à hauteur de 243 k€, subventionnée à près de 76 %.

CONSIDÉRANT la nécessité de faire évoluer ces installations sportives ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales;

VU l'avis FAVORABLE de la Commission «Travaux – Aménagement – Logement – Urbanisme – Patrimoine bâti », réunie le 02 septembre 2024 ;

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « Finances – Prospectives – Affaires Générales », réunie 03 septembre 2024 puis consultée par courriel le 09 septembre 2024 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

<u>Article 1</u>: DÉCIDE de réaliser le programme de rénovation et de modernisation des installations de Kermorio, tel qu'il est présenté ci-dessus ;

<u>Article 2</u>: SOLLICITE toutes les aides susceptibles d'être mobilisées pour mener à bien ces investissements;

Article 3: AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne application de cette décision.

M. Serge CERVA-PEDRIN souhaite connaître la raison du différentiel entre ce qui apparaît ici et ce qui est indiqué aux décisions du Maire.

Mme Anne-Laure PRONO indique qu'il n'y avait qu'une tribune (rugby) de précisée. Elle indique par ailleurs que si les montants de dépenses évoluent alors la subvention est revue à la hausse.

Délibération n°2024-CM12SEPT-15

FINANCES: Demande de subventions - Travaux et matériels au Restaurant scolaire

Rapporteur: Madame le Maire

Madame le Maire rapporte que, pour poursuivre son évolution, le restaurant scolaire est amené à faire l'acquisition de nouveaux matériels.

Aussi, il convient de faire une demande de subvention, dans le cadre du Programme de Solidarité Territoriale (PST), auprès du Conseil Départemental du Morbihan.

Il est ainsi indiqué que le montant d'investissement en matériels, à réaliser sur la fin d'année 2024 et sur l'année 2025, s'élève à 28 000 € HT. Le montant des travaux est estimé à 7 000 €. Il s'agit d'encapsuler les dalles défectueuses situées devant le self.

BESOINS	MONTANT HT	%	RESSOURCES	MONTANT HT	%
Travaux	7000€	20%	Département: PST	7000€	20%
Sauteuse Varioflex	20 000€	57%	GMVA: fonds de concours		
Armoires négatives	6 000€	17%			
Autres matériels	2000€	6%	Autofinancement:commune	28 000€	80%
TOTAL	35 000€		TOTAL	35 000€	

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder aux acquisitions de matériels et la réalisation de travaux au restaurant scolaire :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « Finances – Prospectives – Affaires Générales », réunie 03 septembre 2024;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

Article 1: DÉCIDE de procéder aux dépenses telles que ci-dessus détaillées ;

Article 2: SOLLICITE toutes les aides susceptibles d'être mobilisées, notamment le Programme de Solidarité Territoriale (PST), auprès du Conseil Départemental du Morbihan;

Article 3: AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne application de cette décision.

FINANCES: Demande de subventions - Travaux de rénovation et matériels à la Médiathèque

Rapporteur: Madame le Maire

Madame le Maire rapporte que des travaux de rénovation vont être planifiés à la Médiathèque : peinture, changement du revêtement de sols ainsi que l'installation d'un système de contrôle d'accès. Des meubles de stockage de livres devraient également être changés

Aussi, il convient de faire une demande de subvention, dans le cadre du Programme de Solidarité Territoriale (PST), auprès du Conseil Départemental du Morbihan.

Il est ainsi indiqué que le montant d'investissement en travaux, contrôle d'accès et matériels, à réaliser sur la fin d'année 2024 et sur l'année 2025, s'élève à 40 000 € HT.

BESOINS	MONTANT HT	%	RESSOURCES	MONTANT HT	%
Travaux	25 000€	20%	Département:PST	8 000 €	20%
Contrôle d'accès	10 000€	57%	GMVA: fonds de concours		
		17%			
Autres matériels	5000€	6%	Autofinancement: commune	32 000€	80%
TOTAL	40 000€		TOTAL	40 000€	

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder aux acquisitions de matériels et la réalisation de travaux au restaurant scolaire;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « Finances – Prospectives – Affaires Générales », consultée par courriel le 04 septembre 2024 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- <u>Article 1</u>: DÉCIDE de réaliser les travaux de rénovation et l'installation d'un système de contrôle d'accès, tels qu'indiqués ci-dessus;
- <u>Article 2</u>: SOLLICITE toutes les aides susceptibles d'être mobilisées, notamment le Programme de Solidarité Territoriale (PST), auprès du Conseil Départemental du Morbihan;
- <u>Article 3</u>: AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne application de cette décision.

Mme Sophie BÉGOT souhaite savoir si les travaux seront effectués en régie.

Madame le Maire répond par la négative précisant que ces dépenses ne seraient alors pas subventionnées et qu'une certaine technicité est nécessaire pour la pose des sols.

Délibération n°2024-CM12SEPT-17

<u>FINANCES</u>: Demande de subventions - Plan de sobriété de la commune, recrutement d'un chargé de mission « énergies »

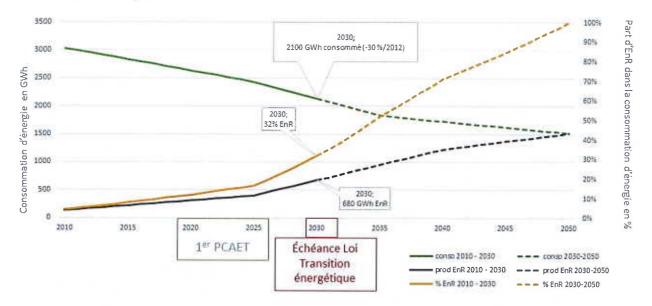
Rapporteur: Madame le Maire

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'explosion des coûts de l'énergie, accentués par le conflit en Ukraine, la France faisant ainsi face à des défis énergétiques sans précédent. Le renouvellement du marché groupé de Morbihan Energies, pour la période 2024-2027, s'est effectué dans ce contexte de hausse généralisée. La commune doit désormais faire face à une augmentation significative de sa facture énergétique qui, pour 2024, sera doublée.

Face à ces enjeux, le gouvernement français a mis en place un « Plan de Sobriété Énergétique », visant à réduire la consommation d'énergie nationale de 10 % d'ici 2024 en privilégiant notamment la rénovation thermique des équipements publics comme celle des logements, commerces et services.

En parallèle, Grand-Champ entend jouer un rôle actif dans la mise en œuvre du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) du Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération (GMVA), adopté le 13 février 2020.

Ce plan stratégique, qui s'étend jusqu'à 2050, fixe des objectifs ambitieux en matière de consommation et de production d'énergie :



Réduction de la consommation énergétique :

- 2030:-30%
- 2050:-45%

Augmentation de la production d'énergie renouvelable :

- > 2030 : Production multipliée par 5 par rapport à 2020, atteignant 684 GWh (32% des besoins)
- > 2050 : Production multipliée par 11 par rapport à 2020, atteignant 1 520 GWh (100% des besoins)

La commune l'a par ailleurs clairement identifié comme axe stratégique dans le programme « Petites Villes de Demain ».

Face aux défis énergétiques actuels, la municipalité de Grand-Champ a élaboré un « Plan de Sobriété Énergétique » qui se déploie en deux phases clés : des mesures immédiates pour une action rapide (maintenance préventive, abaissement des températures...) et des mesures structurelles destinées à transformer en profondeur la gestion énergétique de la commune. Ces initiatives sont essentielles pour atteindre une meilleure efficacité énergétique sur le long terme (rénovation thermique, volet production énergétique, ...).

Depuis 2018, la commune est suivie annuellement par un chargé de mission « énergie », dans le cadre d'une convention d'adhésion au service de conseils en énergie proposée par GMVA. Cette assistance est insuffisante et sous dimensionnée par rapport au territoire des 34 communes. Cette cellule ne peut pas avoir le rôle d'assistant à maitre d'ouvrage, rôle essentiel pour les communes afin d'aider à la rédaction des cahiers des charges, à l'analyse des offres, au suivi des travaux, ou encore au montage des dossiers de demandes de subventions.

La volonté de la commune, d'accélérer la mise en œuvre d'un plan d'actions énergiques, est entravée par un manque de compétences spécialisées dédiées. La recherche et l'obtention de subventions sont essentielles pour financer ces initiatives et mettre en place un système vertueux et pérenne.

La commune sollicite les partenaires, notamment l'Etat, en vertu des moyens déployés pour faire face à ces enjeux. Les dépenses sont estimées à 203 500 € pour 3 années (rémunération et charges / équipements). À cet effet, elle sollicite toutes les aides susceptibles d'être mobilisées (ETAT : ADEME, fonds verts, ACTEE ; CEREMA ; Banque des Territoires ; ...).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 :

VU la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

VU la loi ELAN et le décret « tertiaire » du 23 juillet 2019;

VU la loi « Climat & Résilience » du 22 août 2021 :

VU la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables;

CONSIDERANT que l'augmentation des coûts de l'énergie et que les risques de pénuries risquent d'impacter les moyens financiers et les activités de la commune ;

CONSIDÉRANT que la politique de sobriété énergétique de la commune menée jusqu'alors est à affirmer et à accentuer ;

CONSIDERANT que la commune s'est engagée sur la localisation de zones d'implantation d'installations de projets photovoltaïques (2023-CM11DEC02);

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « Finances – Prospectives – Affaires générales », réunie le 03 septembre 2024;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- Article 1: SOLLICITE toutes les aides susceptibles d'être mobilisées pour faciliter le recrutement d'un chargé de projet en énergies, et notamment les dotations d'État (ADEME, Fonds Vert...);
- Article 2: DIT que les crédits seront inscrits au budget principal;
- Article 3: DONNE POUVOIR à Madame le Maire, ou son représentant, pour signer toutes les pièces et documents relatifs à la présente délibération et prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier.

M. Serge CERVA-PEDRIN rapporte qu'il a pris connaissance d'un article qui indiquait que la commune de COLPO n'avait subi aucune augmentation grâce à leur thermicien, ajoutant qu'il était dommageable de ne pas avoir gardé cet agent qui était aux effectifs de Grand-Champ, précisant que la commune a manqué de clairvoyance en laissant partir l'agent qui souhaitait rester.

Madame le Maire rappelle à M. Serge CERVA-PEDRIN que c'était lui l'élu référent à cette époque.

M. Serge CERVA-PEDRIN rappelle qu'il s'était opposé au départ de l'agent. Ce que dément Madame le Maire.

Délibération n°2024-CM12SEPT-18

FINANCES: Subventions 2024 aux associations - Sonerion Bro Gwened - solde 2024

Rapporteur: Mme Anne-Laure PRONO

Mme Anne-Laure PRONO, 1ère adjointe, fait part au Conseil Municipal que l'association culturelle SONERION Bro Gwened intervient dans de nombreux établissements scolaires du département et, notamment, à Grand-Champ pour y enseigner la formation musicale et culturelle de la musique bretonne.

Elle rappelle par ailleurs que le Conseil Municipal, lors de son instance du 25 avril 2024, a approuvé le versement d'une subvention de 550 € à ladite association, au titre du 4^{ème} trimestre 2023.

Afin de permettre à l'association de poursuivre son enseignement dans les établissements grégamistes, il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 1 100 €, au titre des interventions du 1^{er} et 2^{ème} trimestre 2024.

CONSIDÉRANT l'exposé de Madame l'Adjointe;

VU l'avis FAVORABLE de la commission « Finances – Prospectives – Affaires Générales », réunie le 03 septembre 2024;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- Article 1: DÉCIDE du versement d'une subvention d'un montant de 1 100 € au profit de l'association SONERION Bro Gwened, au titre de interventions du 1er et 2ème trimestre 2024;
- Article 2: DIT que les crédits de cette subvention sont inscrits au budget 2024, article 6574;
- <u>Article 3</u>: DONNE POUVOIR à Madame le Maire, ou à l'adjoint délégué, pour prendre toutes les mesures utiles l'exécution de la présente délibération.

Madame le Maire précise que Golfe du Morbihan - Vannes agglomération prendra en charge cette dépense, à compter du 3ème trimestre, dans la convention DECLIC.

FINANCES: Morbihan Habitat - Demande de garantie d'emprunts, réalisation de 9 logements rue Pasteur

Rapporteur: Madame le Maire

Madame le Maire rapporte au Conseil Municipal que le bailleur social, Morbihan Habitat, va prochainement construire 9 logements locatifs sociaux collectifs rue Pasteur.

Elle rappelle que, le 24 juin dernier, le Conseil Municipal a voté l'octroi d'une subvention d'un montant de 27 000 €, soit 3 000 € par logement.

Pour financer les travaux de construction, Morbihan Habitat va emprunter 668 597 € auprès de la Banque des Territoires. Madame le Maire indique que Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération (GMVA) se porte garant des emprunts à hauteur de 50% du montant emprunté et le Conseil Départemental du Morbihan intervient à hauteur de 10 %. Il est proposé que la Commune se porte garant à hauteur des 40 % restant.

Le tableau de financement des travaux est le suivant :

Charges		Produits	
Charge foncière	203 901€	Prêts CDC	668 597€
Bâtiment	939 778€	Prêt Action Logement	24 000€
Conduite d'opération	34 684 €	Subventions	177 874€
Honoraires	99 538€		
Aléas	31569€	Fonds propres MH	439 000€
TOTAL	1309471€	TOTAL	1309471€

Les lignes de prêts de la Banque des Territoires sont les suivantes :

Caractéristiques	PLAI	PLAI Foncier	PLUS	PLUS Foncier	
ldentifiant de la ligne du prêt	5597764	5597763	5597766	5597765	
Durée d'amortissement de la ligne du prêt	88	7.			
Montant de la ligne du prêt	356 000€	138 337€	136 394€	37 866€	
Commission d'instruction	0€	0€	0€	0€	
Durée de la période	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle	
Taux de la période	2.60 %	2.60 %	3.60 %	3.60 %	
TEG de la ligne du prêt	2.60 %	2.60 %	3.60 %	3.60 %	
Phase de préfinancement			ESTREE TEACH	MANUFACTURE AND ADDRESS OF	
Durée du préfinancement	9 mois	9 mois	9 mois	9 mois	
Index de préfinancement	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A	
Marge sur index préfinancement	-0.4 %	-0.4 %	0.6 %	0.6 %	
Taux intérêt préfinancement	2.60 %	2.60 %	3.60 %	3.60%	
Rgt intérêt préfinancement	Paiement fin période	Paiement fin période	Paiement fin période	Paiement fin période	
Mode de calcul des intérêts préfinancement	Equivalent	Equivalent	Equivalent	Equivalent	
Base de calcul des intérêts préfinancement	Exact/365	Exact / 365	Exact / 365	Exact / 365	
Phase d'amortissement			BAR ME		
Durée	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans	
Index	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A	
Marge fixe sur index	-0.4 %	-0.4 %	0.6 %	0.6 %	
Taux d'intérêt	2.60 %	2.60 %	3.60 %	3.60 %	
Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle	
Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)				
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)				
Modalité de révision	DR	DR	DR	DR	
Taux de progressivité des échéances	- 0,50 %	- 0,50 %	- 0,50 %	- 0,50 %	
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent	Equivalent	Equivalent	
Base de calcul des intérêts	30/360	30/360	30/360	30/360	

VU le courrier émanant de Morbihan Habitat, en date du 26 août 2024 ;

VU les articles L 2252-1 et 2252-2 de Code Général des Collectivités Territoriales;

VU l'article 2305 du Code civil;

VU le contrat de prêt n°162316 ci-annexé signé entre l'Office Public de l'Habitat du Morbihan et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « Finances – Prospectives – Affaires générales », réunie le 03 septembre 2024 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal:

Article 1: ACCORDE sa garantie à hauteur de 40,00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 668 597 Euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 162316 constitué de 4 lignes de prêt; Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération;

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 267 438,80 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt;

Article 2: DÉCIDE que la garantie est apportée selon les conditions suivantes :

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci; Elle porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité;
- Sur notification de l'impayé par lettre recommandé de la caisse des Dépôts et consignations, la collectivité s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement;
- <u>Article 3</u>: S'ENGAGE, pendant toute la durée du prêt et en cas de besoin, à libérer des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt;
- <u>Article 4</u>: AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces se rapportant à l'objet de la présente délibération.

Délibération n°2024-CM12SEPT-20

FINANCES: Linéaire de voirie, mise à jour au 31/12/2023

Rapporteur: M. Patrick CAINJO

M. Patrick CAINJO, Adjoint, informe le Conseil Municipal que la Dotation Globale de Fonctionnement est répartie sur la base de plusieurs critères dont le critère voirie communale.

Depuis le dernier état, de nouvelles voiries ont été intégrées dans la voirie communale et il convient aujourd'hui de prendre une délibération afin d'effectuer une mise à jour de la longueur de voirie.

Au 31 décembre 2022, ce linéaire était de 124 734 mètres auquel il convient d'ajouter les nouvelles voiries suivantes :

- Impasse Montessori: 70 m
- Rue Pauline Kergomard: 230 m
- ♦ Soit une longueur de voirie communale de 125 034 mêtres linéaires

Cet ajout sera pris en compte dans le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) en 2025.

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « Travaux – Aménagement – Logement – Urbanisme – Patrimoine bâti », réunie le 02 septembre 2024 ;

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « Finances – Prospectives – Affaires générales », réunie le 03 septembre 2024 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

Article 1: APPROUVE la mise à jour du linéaire de voirie telle que présentée ci-dessus ;

Article 2: DONNE POUVOIR à Madame le Maire, ou à son représentant, pour prendre toutes les

mesures utiles à suite à cette décision.

AMÉNAGEMENT - URBANISME - FONCIER

Délibération n°2024-CM12SEPT-21

AMÉNAGEMENT - URBANISME - FONCIER: Acquisitions et cessions foncières - Bilan 2023

Rapporteur: Madame le Maire

Madame le Maire rapporte que l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose aux communes de dresser un bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières.

Ce bilan a pour objet d'apporter une meilleure connaissance des mutations immobilières réalisées par la commune sur l'exercice 2023. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

Ainsi, le bilan annuel 2023 de la commune de Grand-Champ est retracé sous forme de tableaux récapitulatifs (ci-après), précisant la nature du bien, sa localisation, le montant de l'opération et l'identité du cédant ou du cessionnaire, le prix, le budget concerné et la date de signature.

De ce bilan ainsi établi, il résulte que la politique immobilière de la commune de Grand-Champ est en cohérence avec les objectifs fixés, notamment la volonté d'une maitrise foncière permettant de répondre aux enjeux du SCOT, de cadencer les opérations et de répondre aux besoins pour l'habitat dans le cadre de la mise en œuvre du parcours résidentiel, l'action économique, ou encore les équipements publics et de procéder à certaines régularisations foncières de plus faible importance.

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « Travaux – Aménagement – Logement – Urbanisme – Patrimoine bâti », réunie le 02 septembre 2024 ;

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « Finances – Prospectives – Affaires générales », réunie le 03 septembre 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a pris acte du bilan des cessions et acquisitions foncières pour l'année 2023.

M. Serge CERVA-PEDRIN souhaite connaître l'état d'avancement du projet de désamiantage de la porcherie et en connaître le coût pour la commune.

Madame le Maire rappelle que ce projet, en cours, est porté par l'agglomération sans participation financière de la commune.

Objet Control of the	Parcelle(s)	Superficie	Cédant	Prix	Budget BAD/BP	Date de signature
Foncier agricole bâti (anciennes porcheries)	ZT n°54 et ZT n°119	5929 m ²	SAFER BRETAGNE	1€ BP	ВР	30/06/2023
Foncier Secteur de Lann Guinet	ZS n°34	2000 m ²	Consorts BODEVIN	24 300 €		10/07/2023
Régularisation Chemin rural de Locméren des Prés	Fn°636	$199\mathrm{m}^2$	m ² M. et Mme DETEVE	99.50 € BP	ВР	12/07/2023
Régularisation Chemin rural de Locméren des Prés	FN° 690	$23\mathrm{m}^2$	23 m² M. RENAUD	11.50 € BP	ВР	12/07/2023
Foncier à bâtir	AK n° 59 et 60	2918 m ²	EPSMS LA VALLÉE DU LOCH	102130€		27/09/2023
Foncier pour création d'une voirie à Gouezac	ZW n° 197	329 m ²	CONSORTS PRONO	0€ BP	ВР	12 avril 2023
Fonciers destinés à des passages de circuit de randonnée	ZV n° 23 et 69	3 320 m ²	m² Mme LAFFEACH	1792€ BP	ВР	14/11/2023
		臣見るいのと	TOTAL	128 334 €		

Cessions:

Objet Control	Parcelles	Superficie	Cessionnaires	Prix Budget BAD/BP	t Date de Signature
Lot n°102 de la copropriété	AE n° 228 et 231	72.20 m ²	72.20 m² M. et Mme André PRONO	233 000 €	
Foncier activité	AKn°191	$1855\mathrm{m}^2$	1855 m² SCI CONNANEC IMMO	64 925 €	13/04/2023
Régularisation chemin rural de Locméren des Prés	F n° 691 et 694	231 m ²	231 m² M. et Madame DELAMOUR-FIAUX	115.50 € BP	12/07/2023
Bâtiment 8 place de l'Eglise	AC n° 350	246 m ²	SCI 2D GREGAM	€00006	10/10/2023
Foncier régularisation accès	ZO n° 331	$91\mathrm{m}^2$	M. et Mme PELE-QUESLIN	1137.50 € BP	18/10/2023
Cession fonciers ZA Kerovel	YW n° 108, 109, 177, 230 et 141	28 230 m ² GMVA	GMVA	55 956.50 €	6/12/2023
			TOTAL	501745,50€	The state of the s

Echanges:

	The same of the sa			INIAL			
Objet Objet		Parcelles	Superficie	Cessionnaires	Buc Prix BAF	Budget Da	Date de
Régularisation chemin Locméren des Prés	rural	RégularisationcheminruralF n° 667, 669, 672, 674, 685-ocméren des PrésF n° 692 et 696	593m^2 157m^2	COMMUNE / M. et Mme TEDESCHI	Soulte 218.00 € BP (commune)		12/07/2023
Echange foncier F Samson	Perrine	AC n° 324 et AC n° 322	281 m ² /453 m ²	281 m² /453 COMMUNE / M. et Mme ROUSSEL - m² BOSGER	2150 € (commune)	10/0	10/07/2023
			A DESCRIPTION OF THE PERSON OF	TOTAL	2368€	THE REAL PROPERTY.	THE REAL PROPERTY.

<u>AMÉNAGEMENT – URBANISME - FONCIER</u>: ZA de Lann Guinet - Construction d'un nouveau centre de secours, cession foncière au SIVU du CIS de Grand-Champ

Rapporteur: Madame le Maire

Intéressé par l'affaire, M. Frédéric ANDRÉ s'est déporté. Il a quitté l'assemblée pour la présentation et le vote du bordereau.

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune de Grand-Champ a fait l'acquisition d'un ensemble de foncier dans le quartier de Lann Guinet en 2022. La superficie aménageable est suffisamment importante pour envisager un nouveau quartier aux fonctions urbaines diverses et, ainsi, répondre aux besoins du territoire en matière de logements, d'offres commerciales, d'équipements, notamment pour la construction d'un centre de secours et d'une caserne de gendarmerie, d'activités économiques.



La commune de Grand-Champ a engagé plusieurs procédures afin d'ouvrir cet espace foncier à l'urbanisation dont, notamment, une déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU et une étude d'impact, le projet d'aménagement d'ensemble portant sur plus de 10 ha et étant donc soumis à évaluation environnementale puis, enfin, un dossier loi sur l'eau.

L'emprise foncière, nécessaire à la construction de la nouvelle caserne des pompiers, est (suite à la division) de 6 606 m² et serait réalisée sur une partie des parcelles cadastrées ZS 192 et ZS 191.



Après différents échanges, et compte tenu du prix d'achat du foncier, des études supportées par la commune de Grand-Champ, un accord a été trouvé pour une acquisition par le SIVU au prix de 20€/m² HT.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis de France Domaines en date du 26 février 2024 et joint en annexe à la présente délibération ;

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « Travaux – Aménagement – Logement – Urbanisme – Patrimoine bâti », réunie le 02 septembre 2024 ;

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « Finances – Prospectives – Affaires générales », réunie le 03 septembre 2024 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal:

- Article 1: DÉCIDE la vente d'une partie des parcelles ZS 192 et ZS 191, pour une superficie de 6 606 m², au profit du SIVU du Centre d'Incendie et de Secours (CIS) de Grand-Champ, au prix de 20 € HT/m²;
- Article 2: DIT que les frais de géomètre seront à la charge de l'acquéreur, à savoir le SIVU du CIS de Grand-Champ;
- Article 3: DIT que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur et que l'acte sera confié à l'étude de Maitre Michaud, notaire à Grand-Champ;
- <u>Article 4</u>: DONNE POUVOIR à Madame le Maire ou son représentant, pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de cette décision.

M. Serge CERVA-PEDRIN souhaite savoir à qui revient l'autre partie du terrain. Madame le Maire précise que ce terrain est destiné à la gendarmerie.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

FINANCES PUBLIQUES

7302 - SD

Direction Générale des Finances Publiques

Direction départementale des Finances Publiques du

Pôle d'évaluation domaniale

35 Boulevard de la Paix

Countel: ddfp56 pole-evaluationgdpfp.finances.gouv.ft. 55079 vannes Cedex BP 570

Affaire suivie par : Béatrice MOALIC POUR NOUS JOINDRE

Courriel beatrice most condition finances gound

Madame Le Maire de la Commune de Grand-Champ

Le Directeur départemental des Finances publiques du Morbihan

Ref D5:16032041 Ref OSE: 2024-56067-07045-

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

La charte de l'évaluation du Domaine, diaboné avec l'Association des Plaines de France, est dippositiés sur la sin collection des pour collections boules pouvils.





Non bâti (zone bleue) Nature du bien : Rue Lann Guinet 56390 Grand-Champ Adresse du bien : 90 000€, assortie d'une marge d'appréciation de 10 % Valeur:

(des précisions sont apportées au paragraphe « détermination de la valeur »)

1-CONSULTANT

Organisme: Commune de Grand-Champ

affaire suivie par : Anne Françoise ETIENNE

e-mail :admin.generale@grandchamp.fr

Le 26/02/2024

2 - DATES

de consultation :	30/01/2024
le cas échéant, du délai négocié avec le consultant pour émettre l'avis:	
le cas échéant, de visite de l'immeuble :	
du dossier complet :	30/01/2024

3 - OPÉRATION IMMOBILIÈRE SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE

3.1. Nature de l'opération

Cession :	X
Acquisition:	amiable □ par voie de préemption □ par voie d'expropriation □
Prise à bail :	
Autre opération :	

3.2. Nature de la saisine

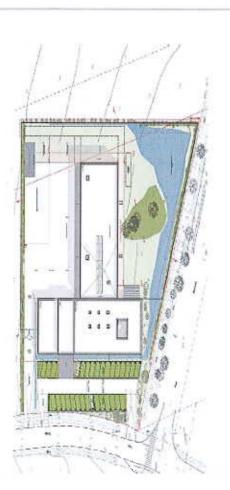
	×
Facutative mais repondant aux conditions derogatoires prevues en annexe 3 de	
Autre évaluation facultative (décision du directeur, contexte local)	10000

3.3. Projet et prix envisagé

Construction d'un Centre d'incendie et de Secours pouvant accueillir un effectif de 42 sapeurs-pompière, d'une Surface de Plancher d'environ 1445 m^2 , constitué :

- d'un pôle administratif : administration, bureaux, formation
- d'un pôle de vie : détente-restauration, hébergement, sport
- d'un pôle travail : remises de 10 travées, locaux d'alerte, locaux techniques,
- de locaux techniques
- d'aménagements exterieurs : aire de lavage, aire de manœuvire, aire de désincarcération, stationnements, cheminéments, espaces paysagers.

La parcelle sera donc divisée en deux terrains distincts, pour recevoir ces constructions et leurs aménagements extérieurs



4 - DESCRIPTION DU BIEN

4.1. Situation générale

La commune de GRAND-CHAMP se situe dans le département du Morbihan à une vingtaine de kilomètres de Vannes au Nord de la RN 165 en secteur campagne .

4.2. Situation particulière - environnement - accessibilité - voirie et réseau

Entrée de commune en venant de Vannes, Sud du centre bourg accès par la rue de Lann Guinet.

Absence de tous les réseaux, ceux-ci étant à créer

4.3. Références cadastrales

L'immeuble sous expertise figure au cadastre sous les références suivantes :

Commune	Parcelle	Adresse/Lieudit	Superficie	Nature réelle
GRAND-CHAMP	ZS 192p	Lann Guinet	11225m²/15374m²	Sol

4.4. Descriptif

Parcelle enherbée de forme rectangulaire, située entre une zone urbanisée à dominance d'habitat et la zone d'activité de Lann Guinet.

Seule la zone destinée à recevoir des équipements publics de 11 225 m² est concernée par l'évaluation, le restant de la superficie étant une zone 1AUia de 4 197 m² environ (zone industrielle et artisanale).

5 - SITUATION JURIDIQUE

5.1. Propriété de l'immeuble

La commune de Grand-Champ

5.2. Conditions d'occupation

Evaluation libre d'occupation

6 - URBANISME

5.1.Règles actuelles

Parcelle couverte par le Flan Local
d'Urbanisma (PLU) do la commune de GRANDCHIAMP, dont la dernière procédure a été
approuvée le 06/07/2023.

≦Zone classée 1AUeq, Secreur ouvert à l'urbanisation destiné à l'accueil d'équipements publics et d'intérêt collectif



7 - MÉTHODE(S) D'ÉVALUATION MISE(S) EN ŒUVRE

Méthode par comparaison, qui consiste à fixer la valeur vénale ou locative à partir de l'étude objective des mutations de biens similaires ou se rapprochant le plus possible de l'immeuble à évaluer sur le marché immobilier local et (ou) départemental.

8 - MÉTHODE COMPARATIVE

8.1. Études de marché

Recherche de cessions récentes de parcelles destinées à la construction d'équipements public ou collectifs conformément aux règles de constructibilités régies par le PLU, sur la période 2020-2023 sur la commune de GRAND-CHAMP et sur les communes limitrophes de l'agglomération :

Sources internes à la DGFIP et critères de recherche -- Termes de comparaison

Accommute de plescop-parcelle longe ant une zone numide NZH et Terrain de la salle des sports Observations personnes privees terrain centre Aquabque en centre-ville proche d'un 20,00€ 22,24 € 5,71 € 13,34 € Prix/m² 9,00,9 Moyenne / m-180 000,000 € 201 100,00 € 94 588,00 € 32 304,00 € DUX Biens non bâtis – Valeur Vénale surface terrain 35235 10055 4254 5384 cadastre urbanisme 1 AUE 9 3 ē CM 134, 136, 137, 138, 141, 143, 144 AA 133 G 777, 779, 781 ZI 246 Plescop Prélieux-rue du Staderue Adrien REGENT SARZEAU commune adresse ELVEN BRECH 11/06/2020 22/12/2016 11/02/2016 13/04/2017 mutation date in 4 n

8.2. Analyse et arbitrage du service - Termes de référence et valeur retenue

13,00 €

Médiane / m²

Il ressort une moyenne arrondie à 13 €/m²et une médiane de 13 €/m²

Le terme de comparaison privilégié est le premier terme, puisqu'il concerne une parcelle en zone 1AUe cédée à la commune de PLESCOP de même importance en nombre d'habitants et mitoyenne à celle de GRAND-CHAMP, pour un projet d'intérêt collectif dont l'objet n'est d'ailleurs pas précisé dans l'acte.Les autres parcelles étant citées pour mémoire car elles concernant des zones d'équipement viabilisées. Toutefois, il s'agit d'une parcelle humide, proche d'une zone humide ce qui n'est pas le cas de la parcelle à évaluer. Pour cette raison, il est proposé de retenir pour valeur plancher la cession sur la commune de PLESCOP à 6 £/m² qui est portée à 8 £/m²(+ 30%) pour la parcelle à évaluer sur GRAND-CHAMP compte tenu de ses caractéristiques (cf descriptif).

Soit, une valeur vénale de : 11 225 m² x 8 € = 89 800 € retenu **90 000 €**

9 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÊNALE - MARGE D'APPRECIATION

L'évaluation aboutit à la détermination d'une valeur, éventuellement assortie d'une marge d'appréciation, et non d'un prix. Le prix est un montant sur lequel s'accordent deux parties ou qui résulte d'une mise en concurrence, alors que la valeur n'est qu'une probabilité de prix.

La valeur vénaie du bien est arbitrée à 90 000 €.

Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 % portant la valeur minimale de cession sans justification particulière à 81 000 €.

immobiliers futurs sur la zone toute entière en cours de création impliquant des futures cessions de parcelles communales en zone fAUIa, 1AUa et 1 AUIc, il convient d'effectuer une hiérarchie de valeurs en Précisions: La commune peut toujours céder à une valeur supérieure mais compte tenu des projets fonction du zonage de la parcelle et des règles de constructibilité au PLU

La marge d'appréciation reflète le degré de précision de l'évaluation réalisée (plus elle est faible et plus le degré de précision est important). De fait, elle est distincte du pouvoir de négociation du consultant.

10 - DURÉE DE VALIDITÉ

Cet avis est valable pour une durée de 12 mois.

chose et le prix (article 1583 du Code Civil) n'intervenait pas ou si l'opération n'était pas réalisée dans ce Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'accord* des parties sur la

*pour les collectivités territoriales et leurs groupements, la décision du conseil municipal ou communautaire de permettre l'opération équivaut à la réalisation juridique de celle-ci, clars la mesure où l'accord sur le prix et la chose est créateur de droits, même si sa réalisation effective intervient ultérieurement En revanche, si cet accord intervient durant la durée de validité de l'avis, même en cas de signature de l'acte authentique chez le notaire après celle-ci, il est inutile de demander une prorogation du présent

Une nouvelle consuttation du pole d'évaluation domaniale serait également nécessaire si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer au cours de la période de validité du présent avis.

Aucun avis rectificatif ne peut, en effet, être délivré par l'administration pour prendre en compte une modification de ces demières.

11 - OBSERVATIONS

L'évaluation est réalisée sur la base des éléments communiqués par le consultant et en possession du service à la date du présent avis. Les inexactitudes ou insuffisances éventuelles des renseignements fournis au pôte d'évaluation donnaniale sont susceptibles d'avoir un fort impact sur le montant de l'évaluation réalisée, qui ne peut alors être reproché au service par le consultant.

II n'est pas tenu compte des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

Pour le Directeur et par délégation,

Béatrice MOALIC

inspectrice des Finances Publiques

<u>AMÉNAGEMENT – URBANISME - FONCIER</u>: Commune de Plescop, modification du Plan Local d'Urbanisme, avis en qualité de Personne Publique Associée

Rapporteur: Madame le Maire

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la commune de Plescop a engagé une procédure de modification de son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Elle précise que le PLU de Plescop a été approuvé le 12 novembre 2013 et a déjà été modifié à 3 reprises, en février et juin 2016, puis en 2019.

Une procédure de révision générale ainsi qu'une modification ont été engagées le 30 mars 2021. Dans l'attente de l'avancement de la révision générale, la modification engagée vise à transférer le zonage d'une zone Ube (équipement) en Uba (Habitat).

Le sous-secteur Uba concerné accueille jusque-là le centre technique municipal. Ce dernier va être déplacé sur un site identifié en 1AUe, dans un bâtiment livré au cours du 1er semestre 2025.

Le foncier libéré, d'une surface d'environ 4 900 m² et situé entre deux quartiers résidentiels (Uba), sera transféré en zone Uba, permettant ainsi une cohérence au sein de l'îlot.



CONSIDÉRANT la nécessité, pour la commune de Plescop, d'adapter le règlement graphique du PLU;

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « Travaux – Aménagement – Logement – Urbanisme – Patrimoine bâti », réunie le 02 septembre 2024 ;

Ceci exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

Article 1: DONNE un avis favorable à la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Plescop;

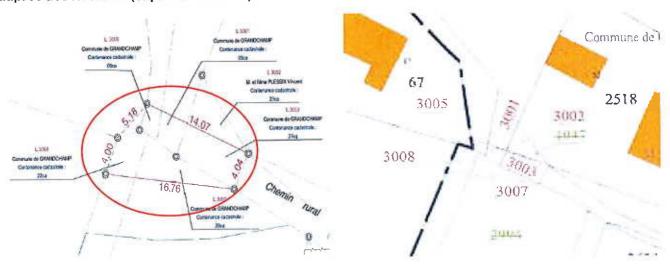
Article 2: AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°2024-CM12SEPT-24 <u>AMÉNAGEMENT – URBANISME - FONCIER</u>: Kermaréchal, régularisation de l'emprise du chemin rural Rapporteur: Madame le Maire

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que le chemin rural de Kermaréchal, en partie sud du village de Kerléguin, a déjà fait l'objet de procédures foncières en 2008. Pour autant, il convient encore à ce jour de régulariser son emprise.

En effet, le chemin part du chemin rural de Catafray pour desservir plusieurs propriétés, mais à ce jour son tracé empiète sur plusieurs fonciers privés mitoyens.

Il convient donc que la commune régularise l'emprise de la voie en faisant les acquisitions nécessaires auprès des riverains (cf plan ci-dessous).



Ces différents petits fonciers appartiennent à deux propriétaires, les consorts HEMERY, d'une part, et Monsieur et Madame Vincent PLESSIX, d'autre part.

Un accord a été trouvé avec chacun d'eux pour une régularisation. La commune fera l'acquisition de plusieurs surfaces pour un prix de 0,60 € le m², répartis comme suit :

- Acquisition de 27 m² issus de la parcelle L n° 1947 et de 28 m² issus de la parcelle L n° 2994, auprès de Monsieur et Madame PLESSIX;
- Acquisition de 9 m² issus de la parcelle L n° 1946 et de 6 m² issus de la parcelle L n° 2636, auprès des consorts HEMERY.

CONSIDÉRANT la nécessité pour la commune de régulariser l'emprise de son chemin ;

VU l'accord écrit des Consorts HEMERY en date du 22 mars 2024;

VU l'accord écrit de Monsieur et Madame PLESSIX en date du 16 mars 2024;

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « Travaux – Aménagement – Logement – Urbanisme – Patrimoine bâti », réunie le 02 septembre 2024 ;

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « Finances – Prospectives – Affaires générales », réunie le 03 septembre 2024 ;

Ceci exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- <u>Article 1</u>: VALIDE, pour régulariser l'emprise du chemin, les acquisitions à intervenir et selon les modalités indiquées ci-dessus ;
- <u>Article 2</u>: DIT qu'une étude notariale sera chargée de la rédaction des actes à venir et que les frais inhérents seront pris en charge par la commune ;
- Article 3: AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

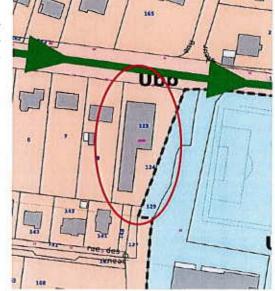
<u>AMÉNAGEMENT – URBANISME - FONCIER</u>: Ancien local AMIEM, rue Camille MUFFAT, cession Rapporteur: Madame le Maire

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la commune est propriétaire d'un local, numéro 3, situé au sein de la co-propriété rue Camille Muffat et qui était occupé par les services de la Médecine du Travail (AMIEM) jusqu'en mai 2024.

Ce local, d'environ $63~\text{m}^2$, est localisé sur la parcelle cadastrée Ai n° 123, et figure au PLU sous le zonage Ubb. Il est composé d'un espace d'accueil, de deux bureaux, d'un espace de rangement et de sanitaires.

La commune ne souhaitant pas conserver ce bien, elle a fait savoir que le local était à la vente.

Après différents échanges, un accord a été trouvé avec Monsieur Foued EL KOUT, pour une cession du local au prix de 110 000 €.



CONSIDÉRANT l'intérêt pour la commune de ne pas conserver un local inoccupé;

CONSIDÉRANT qu'un accord a été trouvé avec l'acquéreur sur les conditions de cession ;

VU l'avis des services de France Domaine en date du 27 juin 2024;

VU l'accord écrit de Monsieur Foued El KOUT en date du 22 juillet 2024;

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « Travaux – Aménagement – Logement – Urbanisme – Patrimoine bâti », réunie le 02 septembre 2024;

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « Finances – Prospectives – Affaires générales », réunie le 03 septembre 2024 ;

Ceci exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- Article 1: AUTORISE la vente du local n°3 situé rue Camille Muffat à Monsieur EL KOUT, ou à toute personne morale s'y substituant, pour un prix de 110 000 €;
- Article 2: DIT qu'une étude notariale sera chargée de la rédaction de l'acte à venir et que les frais inhérents seront à la charge de l'acquéreur;
- <u>Article 3</u>: AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

FINANCES PUBLIQUES

US- 2081

Direction départementale des Finances Publiques du Direction Générale des Finances Publiques

Pôle d'évaluation domaniale

35 Boulevard de la Paix

56019 vannes Cedex

Countiel : coffice pole-webstonadoffo finances pouvili

POUR NOUS JOINDRE

Courriel theatrice mostland(f) prinances pour it Téléphane : 02 97 01 51 58 Affaire suivie par : Béatrice MOALIC

Réf DS:17994803 Réf OSE: 2024-56367-38728

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE / VALEUR LOCATIVE

La chatte de Pavaluation du Domaine, élaborale avec l'Association des Maleis de Rance, est disponible sur le sie collectriste de la sur collectriste de cales pour fi



Local d'activité Nature du bien : 46, Rue Camille Muffat 56

Adresse du bien :

(des précisions sont apportées au paragraphe « détermination de la valeur ») 82 400€, assortie d'une marge d'appréciation de 10 %

1-CONSULTANT

Conseil Municipal – Séance du 12 septembre 2024 – Procès-verbal

Organisme: la Commune de GRAND-CHAMP

affaire suivie par : Anne- Françoise ETIENNE

e-mail: admin.generale@grandchamp.fr

Le 27/06/2024

2 - DATES

Le Directeur départemental des Finances publiques du Morbihan

Monsieur le Maire de la Commune de Grandchamp

de consultation :	23/05/2024
le cas échéant, du délai négocié avec le consultant pour émettre l'avis:	
le cas échéant, de visite de l'immeuble :	17/06/2025
du dossier complet :	17/06/2025

3 - OPÉRATION IMMOBILIÈRE SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE

3.1. Nature de l'opération

The same of the sa	
Cession :	
Acquisition:	amiable □ par voie de préemption □
	par voie d'expropriation 🗌
Prise à bail :	
Autre opération :	

3.2. Nature de la saisine

Réglementaire :	×	
Facultative mais répondant aux conditions dérogatoires prévues en annexe 3 de 🛮 l'instruction du 13 décembre 2016¹ :		
Autre évaluation facultative (décision du directeur, contexte local)		

3.3. Projet et prix envisagé

Cession à un acquéreur non encore identifié.

Prix non déterminé

1 Voir également page 17 de la Charte de l'évaluation du Domaine

4 - DESCRIPTION DU BIEN

4.1. Situation générale

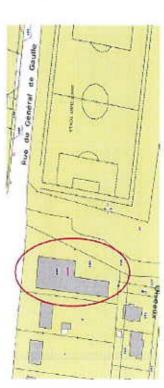
La commune de GRAND-CHAMP fait partie de l'intercommunalité Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération et se situe à une dizaine de kilomètres au Nord de Vannes. Son territoire, essentiellement rural, couvre 6 700 hectares.

4.2. Situation particulière - environnement - accessibilité - voirie et réseau

Ouest du centre bourg , proximité de la zone d'activité de Keroval .

Existence de tous les réseaux





4.3. Références cadastrales

L'immeuble sous expertise figure au cadastre sous les références suivantes :

	601m²	TOTAL		
Båti +so!	601m²	Rue Camille Muffat	Al nº123	GRAND-CHAMP
Nature réelle	Superficie	Adresse/Lieudit	Parcelle	

4.4. Descriptif

Local nº3 d'une copropriété de 4 lots de 2001, avec charpente et structure métalliques, isolé intérieurement, composé d'un espace d'accueil, de deux bureaux, d'un espace de rangement et de sanitaires (sols carrelés, ouvertures PVC, VMC, accès toilettes PMR).

Ce local était anciennement loué à des services de la Médecine du travail.

Entretien: correct

4.5. Surfaces du bâti: 63m² selon les renseignements cadastraux

5 - SITUATION JURIDIQUE

5.1. Propriété de l'immeuble

Copropriété : Golfe du morbihan Vannes Agglomération/Commune de Grand-Champ/ Chocolatrie la Cabosse/SCI VET AR GREGAM

5.2. Conditions d'occupation

Evaluation libre d'occupation

6-URBANISME

6.1.Règles actuelles

Parcelle couverte par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de GRAND-CHAMP, dont la dernière procédure a été approuvée le **06/07/2023**. Zone Ubb destinée à l'habitat et aux activités compatibles avec l'habitat.



7 - MÉTHODE(S) D'ÉVALUATION MISE(S) EN ŒUVRE

Méthode par comparaison, qui consiste à fixer la valeur vénale ou locative à partir de l'étude objective des mutations de biens similaires ou se rapprochant le plus possible de l'immeuble à évaluer sur le marché immobilier local et environnemental.

8 - MÉTHODE COMPARATIVE

8.1. Études de marché

Recherche des cessions de locaux d'activités sur GRAND-CHAMP et sur les communes environnantes en l'absence de cessions suffisantes sur la commune au cours de la période 2021-2024:

date mutation commune adresse cadastre urbanisme Surface- prix 24/08/2022 Grand-Champ-rue AK 94.95- ui 176 330 000,00 € 28/12/2021 Colpo-7, rue Nationale Nationale Grandchamp AA0003 Ua 87 115 000,00 € 05/05/2021 Locmaria Grandchamp 452- ua 652- de Vannes AD 34 Ua 89 150 000,00 € 31/01/2023 Meucon, 1 route de Vannes AD 34 Ua 89 150 000,00 €	13			Res	BIENS Dads - Valeur Venale	eur vena	a a		
24(08/2022 Grand-Champ-rue AK 94-95- Ui 176 330 000,00 € 28/12/2021 Colpo-7, rue Nationale Nationale Grandchamp AA0003 Ua 87 115 000,00 € 55/05/2021 Locmaria Grandchamp 2O 448- 49-950- Ua 55 108 580,00 € 31/01/2023 Meucon, 1 roure de Vannes AD 34 Ua 80 150 000,00 €	ž	date	commune adresse	cadastre	urbanisme	Surface- Utile	prìx	Prix/m²	Observations
28/12/2021 Colpo-7, rue Nationale Nationale Nationale Sandona Nationale Cos/05/2021 Locmaria 449-450 Ua SS 108 580,00 € 31/01/2023 Meucon, 1 route AD 34 Ua SP 150 000,00 € Moyenne / m²- Nièdiane / m²- Nièdiane / m²-	-	24/08/2022	Grand-Champ-rue du 8 mai 1945	AK 94-95- 140-142-	jn	176	3 00′000 0€E	1875,00€	1875,00 € réserve, bureau et entrepôt
05/05/2021 Locmaria 2O 448- 449-450- 452- 452- Ua 55 108 580,00 € 31/01/2023 Meucon, 1 route de Vannes AD 34 Ua 80 150 000,00 € Moyenne / m² Mediane / m²		28/12/2021	Colpo-7, rue Nationale	AA0003	s	78	115 000,000 €	1321,00€	bätiment commercial sur deux niveaux : ancien salon de cofffure avec
31/01/2023 Neucon, 1 route AD 34 Ua 89 150 000,00 € de Vannes Moyenne / m² Moyenne / m²		05/05/2021	Locmaria Grandchamp	20 448- 449-450- 452-	Cla	55	108 580,00 €	1974,00€	construction de 2021-vente par VGH-dans un ens immobilier-
Moyenne / m² 1761,25 Médiane / m² 1875,00	4	31/01/2023	Meucon, 1 route de Vannes	AD 34	en.	8	150 000,00 €	1875,00€	construction de 2007-cusine, réserve, plonge, salle restau-1000 é mensaels
Médiane / m² 1875,00							Moyenne / m ²	1761,25 €	
						-0	Médiane / m²	1875,00€	1520

8.2. Analyse et arbitrage du service – Termes de référence et valeur retenue

Il résulte une moyenne de 1761 €/m² et une médiane de 1875 €/m²

A noter, cependant, une cession en cours dans la même copropriété relative au lot n°4, selon une déclaration d'intention d'alièner du 12/02/2024 sur la base de 200 000 € pour 153 m² soit 1 307 €/m², ce qui tend à démontrer que la valeur de 1 875 €/m² correspondant à la médiane des termes de comparaisons retenus, est trop élevée.

Ainsi, il peut être retenu en définitive la valeur minimale de 1307 &/m²,cette valeur étant probablement liée à la situation géographique du bien (excentrée du centre bourg), les termes de comparaisons étant relatifs à des biens plûtot situés dans les centres bourgs.

Soit, une valeur vénale totale minimale de : 63m² x 1307 € = 82 341 € retenu 82 400 €

W)

9 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÊNALE - MARGE D'APPRECIATION

L'évaluation aboutit à la détermination d'une valeur, éventuellement assortie d'une marge d'appréciation, et non d'un prix. Le prix est un montant sur lequel s'accordent deux parties ou qui résulte d'une mise en concurrence, alors que la valeur n'est qu'une probabilité de prix.

La valeur vénale du bien est arbitrée à 82 400€.

Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 % portant la valeur minimale de œssion sans justification particulière à 74 000€ (arrondie).]

La marge d'appréciation reflète le degré de précision de l'évaluation réalisée (plus elle est faible et plus le degré de précision est important). De fait, elle est distincte du pouvoir de négociation du consultant.

Dàs lors, le consultant peut, bien entendu, toujours vendre à un prix plus élevé ou acquérir à un prix plus bas sans nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale.

Par ailleurs, sous réserve de respecter les principes établis par la jurisprudence, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics ont la possibilité de s'affranchir de cette valeur par une délibération ou une décision pour vendre à un prix plus bas ou acquérir à un prix plus élevé.

10 - DURÉE DE VALIDITÉ

Cet avis est valable pour une durée de 12 mois.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'accord* des parties sur la chose et le prix (article 1583 du Code Civil) n'intervenait pas ou si l'opération n'était pas réalisée dans ce délai.

*pour les collectivités territonales et leurs groupements, la décision du conseil municipal ou communautaire de permettre l'opération équivant à la réalisation juridique de celle-ci, dans la mesure où l'accord sur le prix et la chose est créateur de droits, même si sa réalisation effective intervient ultérieurement.

En revanche, si cet accord intervient durant la durée de validité de l'avis, même en cas de signature de l'acte authentique chez le notaire après celle-ci, il est inutile de demander une prorogation du présent avis.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait également nécessaire si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer au cours de la période de validité du présent avis.

Aucun avis rectificatif ne peut, en effet, être délivré par l'administration pour prendre en compte une modification de ces demières.

11 - OBSERVATIONS

Conseil Municipal – Séance du 12 septembre 2024 – Procès-verbal

L'évaluation est réalisée sur la base des éléments communiqués par le consultant et en possession du service à la date du présent avis.

Les inexactitudes ou insuffisances éventuelles des renseignements fournis au pôle d'évaluation domaniale sont susceptibles d'avoir un fort impact sur le montant de l'évaluation réalisée, qui ne peut alors être reproché au service par le consultant.

Il n'est pas tenu compte des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

Pour le Directeur et par délégation,

Béatrice MOALIC Inspectrice des Finances Publiques L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi nº 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territonalement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

Décisions du Maire au titre de ses délégations de n°2024-143 à n°2024-168

Rapporteur: Mme Anne-Laure PRONO

→ COMMANDE PUBLIQUE

Par délibération n°2023-CM230CT-01, le Conseil Municipal a délégué, notamment, au Maire les pouvoirs :

4) « De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget » ;

En contrepartie, l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le Maire doit rendre compte au Conseil Municipal de l'exercice de la délégation.

Dans le cadre des délégations du Conseil Municipal, le Maire a pris les décisions suivantes :

Numéro décision			Montant € HT	Montant € TTC	
2024-143	Asso Raid Humain - 56190 AMBON	Acceptation don buvette kerloustic en fête	540,00	540,00	
2024-144	Particuliers (18)	Acceptation don conférence Thomas d'Asembourg	425,00	425,00	
2024-145	GOLFEO BOIS - Landévant (56690)	Travaux supplémentaires pour installation des tiny houses (BAD)	19 058,03	22 869,64	
2024-146	Bretagne Pyro - Ploërmel (56800)	Spectacle pyrotechnique - Bal des pompiers 2024	2750,00	2750,00	
2024-147	COTRAL - Condé-en- Normandie (14110)	EPI 2024 - Renouvellement des bouchons d'oreilles des agents	3 873,55	4 648,26	
2024-148	ENEDIS - Vannes (56000)	Déplacement d'ouvrage électrique - terrain diocèse - rue St Yves	4 117,20	4 940,64	
2024-149	SCT RONDO - Vannes (56000)	Reprise des joints de façades - Eglise 1 pignon ouest médiathèque	9 350,27	11 220,32	
2024-150	LE PENDU PAYSAGE - Belz (56550)	Fourniture et pose d'un pare-ballons et clôtures - Sud du terrain synthétique	35 925,00	43 110,00	
2024-151	CAMPING-CAR PARK - Pornic (44210)	Télémaintenance et visite préventive - Matériel camping-car-park 2024/2025	2 500,00	3 000,00	
2024-152	HOLLY LAND OFFI	Matériel E2000 - 8 casques communication sans fil	2 782,99	3 339,59	
2024-153	RAISON HOME -Vannes (56000)	Aménagement comptoir d'accueil - salle QG	6 396,41	7 675,69	
2024-154	RAUB - Arradon (56610)	Remplacement du sol & peinture des murs intérieurs de la médiathèque	20 879,16	25 054,99	
2024-155	COLAS CENTRE - Vannes (56008)	Reprofilage - 5 chemins communaux & reprise traversée EP	15 061,03	18 073,24	
2024-156	STE MORICE - Surzur (56450)	Dérasement accotements & curage de fossé des voies communales	17 625,00	21 150,00	
2024-157	La Maison du Sol - Vannes (56000)	Tavaux en régie - fournitures pour accessibilité des ERP	4 313,48	5 176,18	
2024-158	SFB DESAMIANTAGE - Theix (56450)	Travaux d'aménagement des sanitaires - Ecole Yves Coppens	2195,00	2 634,00	
2024-159	SFB DESAMIANTAGE - Theix (56450)	Travaux d'aménagement du club house RUGBY	8 824,00	10 588,80	
2024-160	EIFFAGE - Lorient (56100)	TRAVAUX D'ENROBES - DIVERS VOIES	31 558,35	37 870,02	
2024-161	EIFFAGE - Lorient (56100)	Réparation - Busages eaux pluviales - RES.GAUDUIN / PIRIAC / Impasse des étangs	12 440,20	14 928,24	
2024-162	AR MEN SIGNALISATION - Larmor-Plage (56260)	Renouvellement du marquage - Signalisation horizontale 2024	18 955,64	22 746,77	
2024-163	MORBIHAN ENERGIE - Vannes (56000)	2024011 - Maintenance préventive - Eclairage 2024	24 288,00	24 288,00	
2024-164	UGAP - Marne-La-Vallée- Cedex (77444)	Vérification 2024 des installations des bâtiments & matériels de la commune	10 127,82	12 143,75	
2024-165	GLUTTON - ANDENNE (Belgique)	Réparation et remplacement de la batterie de l'aspirateur GLUTTON	3 229,92	3 875,90	
2024-166	RELIURE DORURE - Lorient (56100)	Reliure des registres de l'état civil de 2011 à 2022, des délibérations et des arrêtés du personnel de 2014 à 2023	2 220,00	2 664,00	
2024-167	ATLANTIQUE OUVERTURES - Vigneux- de-Bretagne (44360)	Remplacement des menuiseries extérieures - RDC de la mairie	28 446,00	34 135,20	
2024-168	CORRIGNAN - Evellys (56500)	Fauchage & débroussaillage - Zone A et intérieur des fossés	17 420,00	20 904,00	

→ AUTORISATIONS DU MAIRE D'ACCEPTER DES DONS ET LEGS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22;

VU la délibération n° 2023-CM230CT-01 article 9 du Conseil Municipal en date du 23 octobre 2023 prise conformément à l'article L.2122-22-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant le Maire, pour la durée de son mandat, à prendre toute décision concernant l'acceptation des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

Date	Objet	Origine	Montant total
04/06/2024	Conférence Th. D'ASEMBOURG	Spectateurs	425€
30/06/2024	Association Raid Humain	Recettes : buvette évènement « Kerloustic en fête »	540€

→ AUTORISATIONS DU MAIRE À PROCÉDER À DES VIREMENTS INTERNES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, l'article L.51217-10-6;

VU les nouvelles règles budgétaires de la nomenclature M57 concernant la fongibilité des crédits : l'exécutif a désormais la faculté de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein de la même section, dans la limite de 7,50% des dépenses réelles de la section (hors dépenses de personnels).

Virement 2024-03 en date du 27/07/2024 :

Crédit sur le chapitre 67 pour annulation de titre de variation de stock sur exercice précédent :

VIREMENT DE CREDIT CH.011 au CHAP.67

Dásta-Ata-	Dépenses (1)		Recettes (1)	
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT	THE SHALL		150 mg R 1	
D-60832-020 : Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	10 000,00 €	0,00€	0.00 €	0,00€
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	10 000,00€	0,00€	0,00€	0,00€
D-673-020 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00€	10 000,00 €	0.00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	0,00€	10 000,00€	0,00 €	0,00€
Total FONCTIONNEMENT	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00€
Total Général	A WAR	0,00€	MELLY SES	0,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, PREND ACTE de la communication des décisions du Maire au titre de la commande publique et des virements internes, effectués dans le cadre des autorisations du Maire, telle que présentée ci-dessus.

Calendrier prévisionnel des Conseils Municipaux

- leudi 17 octobre 2024 18h30
- ▶ Jeudi 14 novembre 2024 18h30
- Jeudi 12 décembre 2024 18h30

Vie scolaire: point sur la rentrée des classes 2024

Écoles	Nombre de classes	Effectifs 2023- 2024	Effectifs 2024- 2025	Évolution en %
Yves COPPENS Maternelle	3,5	74	91	+22,9%
Yves COPPENS Élémentaire	6	136	139	+2,2%
Yves COPPENS CLEX	1	6	7	+1,6%
Sainte Marie Maternelle	6	120	127	+5,8%
Sainte Marie Élémentaire	8	216	215	-0,5%
Collège Saint Joseph	16	431	440	+2,08%
TOTAUX	40,5	983	1019	+3,6%

Collège Public de Plescop

Nombre d'enfants grégamistes présents à la rentrée 2024

AG DE L'ARIC: « Une association d'élus pour les élus! »

Chaque conseiller municipal est convié à l'assemblée générale de l'ARIC qui se tiendra le **samedi 12 octobre** prochain au centre culturel « Grain de sel » à Séné, sur le thème « Elus locaux : préservez votre santé pour réussir votre mandat » [sur inscription via le formulaire et l'invitation adressés par mail].

Pour rappel, l'ARIC: informations, formations, partages d'expériences, accompagnement des équipes municipales, ... https://www.aric.asso.fr/



Ville « Ambassadrice du don d'organes »

Depuis le 01/01/24, plus de 250 villes sont devenues « ambassadrice du don d'organes », une initiative afin de sensibiliser encore davantage la population à l'importance du don!



- Quelques actions à mener : une manifestation annuelle, de la communication, favoriser les interventions d'associations pour contribuer au message pédagogique auprès du grand public, des écoles,...
- Grand-Champ, Ville « Ambassadrice du don d'organes »!

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 19h45.

Le Maire, Mme Dôminique LE MEUR Le secrétaire de séance, M. Frédéric ANDRÉ

9

QUESTIONS ORALES

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2024.

Madame le Maire,

Conformément à l'article 6 du règlement intérieur de notre conseil municipal, je sollicite l'ajout des points suivants à l'ordre du jour du prochain conseil municipal du jeudi 12 septembre 2024.

Lors de la commission *« finances »* du 3 septembre 2024, j'ai fait part de ma réserve quant à ma position relative aux points 3 à 7 de l'ordre du jour de cette commission.

A la lecture de la note de synthèse s'y rapportant, et s'agissant des 5 budgets primitifs concernant des opérations d'aménagement de terrains, je constate que je ne dispose pas, en l'état actuel, des éléments et informations nécessaires pour comprendre les différentes données chiffrées figurant dans les tableaux soumis au vote.

Pour chaque budget, il est indiqué que les crédits proposés sont constitués, pour l'essentiel, par le transfert de l'historique des différentes opérations comptabilisées pour chaque opération au « Budget Aménagement et Développement ». Aucune précision n'est apportée.

Il me parait donc essentiel que le conseil municipal puisse disposer d'un récapitulatif des opérations « historiques » qui permettent d'aboutir aux chiffres figurant aux lignes 6015, 6045, 605 et 66111 qui déterminent la constitution de chacun des budgets primitifs.

Plus précisément, les sommes mentionnées aux lignes énumérées ci-dessus déterminent le montant des stocks de terrains. Or, je constate que la somme des stocks des 5 budgets excède le double du stock mentionné au budget primitif 2024 de l'actuel BAD qu'il nous est proposé de transférer.

En effet, antérieurement, le chiffre de 2 183 100 € apparait, tant à la lecture des bordereaux soumis au vote de l'assemblée que sur les éléments budgétaires disponibles sur le site de la commune. L'addition des chiffres proposés lors du prochain conseil sont plus de 2 fois supérieurs.

Je vous demande donc de bien vouloir me fournir les explications permettant la bonne compréhension de ces chiffres.

Enfin, il me parait indispensable de disposer de données sur les surfaces et plus précisément les surfaces valorisables de chacune de ces 5 opérations d'aménagement. Je vous demande donc de me les communiques.

Bien qu'habituellement vous présentiez les questions écrites en fin d'ordre du jour du conseil municipal, il me semble indispensable que les réponses à mes questions soient traitées, soit avant, soit pendant l'étude des bordereaux y afférant soumis au vote de l'assemblée.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à ces questions cruciales et des réponses que vous apporterez.

Bien à vous.

Serge CERVA-PEDRIN

Conseiller municipal – le 10 septembre 2024.

Page 1 sur 1